QUOTIDIEN
CRÉSUS
www.cresus.dz
In medio stat virtus

AUGMENTATIONS SALARIALES

L'UGTA plaide pour leur extension au secteur privé

PAGE 4

«La hausse des salaires, engagée ces dernières années, doit être accompagnée de mesures permettant de préserver durablement le pouvoir d'achat des ménages», a souligné Amar Takdjout.

MARCHÉ DU CARBONE

L'ALGÉRIE ACCÉLÈRE SA STRATÉGIE CLIMATIQUE

PAGE 3

Une nouvelle étape dans la structuration de la politique climatique nationale.

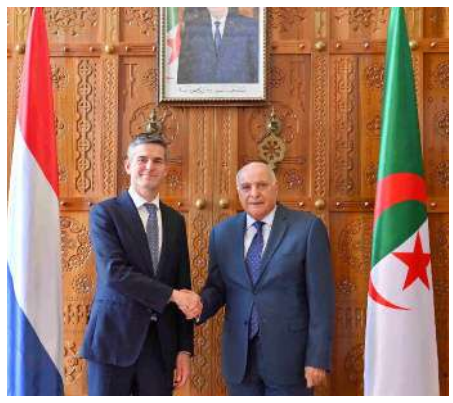


- Points titres : Réduction des émissions de méthane : **L'Algérie s'associe au PNUD**
- Arkab : **«Nous devons valoriser nos actifs carbone»**
- Financement de la transition énergétique : **Adjal appelle à un front commun**

Partenariat algéro-néerlandais

2027, l'année du nouvel élan économique

PAGE 2



685 000 signatures pour réclamer son retrait

CNews dans la tourmente

PAGE 16

Débat à l'APN de la Loi de finances

ENTRE SOUTIEN AU POUVOIR D'ACHAT ET EXIGENCES ÉCONOMIQUES

PAGE 5



Contribution

Crimes coloniaux contre l'Afrique



Ni pardon ni amnésie

PAGE 7

PARTENARIAT ALGÉRO-NÉERLANDAIS

2027, l'année du nouvel élan économique

Énergies renouvelables, hydrogène vert, agriculture, gestion de l'eau et logistique constituent les principaux axes de coopération entre Alger et La Haye. Les deux pays prévoient de réactiver leurs mécanismes bilatéraux, à l'occasion du 65e anniversaire de leurs relations diplomatiques.

La visite à Alger, les 2 et 3 novembre, du ministre néerlandais des Affaires étrangères, Tom Berendsen, a permis de donner une nouvelle impulsion au partenariat algéro-néerlandais, avec une priorité accordée à la diversification des échanges économiques et au développement de projets dans plusieurs secteurs stratégiques.

Reçu par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, le chef de la diplomatie néerlandaise a salué la qualité des relations entre les deux pays, ainsi que les liens historiques qui les unissent depuis plus de quatre siècles.

«Nous apprécions énormément les relations d'amitié qui nous unissent à l'Algérie, un pays avec lequel nous entretenons des contacts et des relations depuis plus de 400 ans. Nous célébrerons également, en 2027, le 65e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre nos deux pays. Nous aspirons à renforcer davantage notre coopération et à consolider nos liens d'amitié», a-t-il relevé. Le ministre a souligné que l'Algérie constituait, dans le contexte géopolitique instable que connaît actuellement le monde, un partenaire clé des Pays-Bas, avec lequel ils partagent des préoccupations liées aux questions de stabilité, de prospérité, d'énergie durable et de mobilité. Les perspectives de coopération dans l'énergie, l'agriculture et la gestion de l'eau ont notamment été au centre des échanges. Tom Berendsen a exprimé la volonté de son pays d'intensifier les relations commerciales et de promouvoir des partenariats mutuellement bénéfiques.



UNE FEUILLE DE ROUTE COMMUNE

Cette volonté de rapprochement s'est concrétisée lors des entretiens entre le ministre d'État, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, Ahmed Attaf, et son homologue néerlandais.

Les deux responsables ont convenu de tenir, en 2027, de nouvelles sessions des consultations politiques et de la Commission mixte de coopération économique et technologique.

Ces rencontres devront déboucher sur une feuille de route définissant les priorités et le calendrier des projets bilatéraux pour les prochaines années.

Cette relance coïncidera avec le 65e anniversaire de l'établissement des relations diplomatiques entre les deux pays. Elle devra surtout permettre de transformer les convergences affichées en projets concrets et de renforcer les échanges entre les opérateurs économiques algériens et néerlandais.

L'ÉNERGIE ET L'AGRICULTURE EN PREMIÈRE LIGNE

Les énergies renouvelables, l'hydrogène vert, l'agriculture, la gestion des ressources hydriques, les transports et la logistique figurent parmi les principaux secteurs ciblés. L'économie de la connaissance, les start-up, la formation et le renforcement des capacités complètent ces axes de coopération.

Dans le domaine énergétique, les deux ministres ont examiné l'état d'avancement du projet de protocole d'accord consacré aux énergies renouvelables, à l'hydrogène vert et à la transition énergétique. Ils ont appelé à poursuivre les négociations en vue de finaliser ce document et d'élargir les perspectives de partenariat dans ces filières. La gestion de l'eau et le développement agricole constituent également des domaines porteurs, notamment à travers le partage d'expertise et l'identification de nouvelles opportunités d'investissement.

MIGRATION ET PARTENARIAT AVEC L'UE

Les discussions ont également porté sur la mobilité et les questions migratoires. Alger et La Haye ont convenu de renforcer leur coopération à travers une meilleure coordination, le partage d'expériences et l'assistance consulaire mutuelle, dans le respect de leurs législations nationales.

Les relations entre l'Algérie et l'Union européenne ont, par ailleurs, été abordées. Les deux parties ont souligné la nécessité de consolider le partenariat économique euro-algérien et de surmonter les difficultés actuelles par le dialogue, le compromis et le respect des intérêts mutuels.

LE SAHEL PARMI LES DOSSIERS RÉGIONAUX

Au volet régional, Ahmed Attaf et Tom Berendsen ont échangé sur les questions de paix, de sécurité et de développement dans l'espace euro-méditerranéen et en Afrique. La situation au Sahel a notamment retenu leur attention, le responsable néerlandais ayant salué les efforts de l'Algérie en faveur de la stabilité de cette région.

Les deux ministres ont également réaffirmé leur attachement au droit international, à la Charte des Nations unies et au multilatéralisme. Au terme de cette visite, la relance des mécanismes de coopération prévue en 2027 apparaît comme une étape importante pour concrétiser les ambitions économiques affichées par Alger et La Haye, particulièrement dans les secteurs de l'énergie, de l'agriculture et des technologies liées à la transition écologique.

Synthèse Smail R.

HYDROGÈNE VERT, PÉTROCHIMIE, DÉCARBONATION

Une coopération énergétique au-delà des hydrocarbures

L'Algérie et les Pays-Bas entendent donner une nouvelle impulsion à leur partenariat énergétique. En visite de travail lundi à Alger, le ministre néerlandais des Affaires étrangères, Tom Berendsen, s'est entretenu avec le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, puis avec le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal. Les discussions ont porté sur l'élargissement de la coopération bilatérale, la promotion des investissements et le renforcement des échanges technologiques dans les différentes filières énergétiques.

Lors de sa rencontre avec Mohamed Arkab, l'accent a été mis sur les relations commerciales entre les entreprises des deux pays, notamment dans la commercialisation du pétrole brut, des condensats, des produits raffinés, du gaz de pétrole liquéfié (GPL) et du gaz naturel liquéfié (GNL). Les deux parties souhaitent désormais étendre cette coopération au raffinage, à la pétrochimie, à la recherche et à l'exploration, ainsi qu'au développement des infrastructures pétrolières et gazières.

À cette occasion, Mohamed Arkab a présenté les programmes de développement du secteur et les opportunités d'investissement offertes aux entreprises néerlandaises. Il les a invitées à renforcer leur présence en Algérie, notamment en prenant part à la campagne d'appels d'offres Algeria Bid Round 2026.

La coopération pourrait également s'étendre à la fabrication locale d'équipements et au développement de solutions technologiques destinées à l'industrie pétrolière et gazière. Les échanges ont notamment porté sur les possibilités de partenariat entre les entreprises néerlandaises, l'Agence néerlandaise pour l'entrepreneuriat, Sonatrach et ses filiales, avec pour objectifs le transfert de savoir-faire et le renforcement de l'intégration industrielle nationale.

La décarbonation figure également parmi les axes prioritaires de ce rapprochement. Les discussions ont ainsi abordé les technologies à faibles émissions, la réduction de l'empreinte carbone des installations pétrolières et gazières et l'adoption de solutions propres tout au long des chaînes d'approvisionnement.



L'HYDROGÈNE VERT AU CŒUR DES NOUVELLES PERSPECTIVES

Avec Mourad Adjal, les échanges ont porté sur les perspectives de coopération dans les domaines de l'électricité, des énergies renouvelables et, particulièrement, de l'hydrogène vert. Les deux responsables ont examiné les possibilités de tirer parti de l'expertise néerlandaise dans cette filière, à travers le partage des connaissances, le transfert de technologies et la réalisation de projets communs.

Un projet de mémorandum d'entente consacré à l'hydrogène et à la transition énergétique, actuellement à l'examen entre les deux pays, devrait constituer le cadre de cette coopération. Il prévoit notamment des actions dans le développement de l'hydrogène vert, l'efficacité énergétique, la formation et l'échange de compétences. Afin d'accélérer sa finalisation, les deux parties ont convenu de mettre en place un groupe de travail conjoint, composé de cadres techniques des ministères concernés. Il sera chargé de faire avancer le document et de définir les modalités de mise en œuvre des domaines de coopération retenus.

Mourad Adjal a souligné l'importance de valoriser les complémentarités entre les deux pays afin de développer des partenariats économiques et techniques au service de la transition énergétique. De son côté, Tom Berendsen a réaffirmé l'intérêt des Pays-Bas pour le renforcement de leur coopération avec l'Algérie, notamment dans les énergies propres et l'hydrogène vert.

Ce rapprochement traduit la volonté des deux pays de diversifier leur partenariat énergétique au-delà des échanges traditionnels d'hydrocarbures. Pour l'Algérie, l'enjeu consiste notamment à attirer de nouveaux investissements, à développer les capacités industrielles locales et à accéder à des technologies susceptibles d'accompagner l'émergence de nouvelles filières énergétiques.

S. R.

MARCHÉ DU CARBONE

L'Algérie accélère sa stratégie climatique

Une nouvelle étape dans la structuration de la politique climatique nationale.

Le Premier ministre, Sifi Ghrieb, a présidé, hier, l'ouverture d'un atelier consacré au financement climatique et aux marchés du carbone. La cérémonie, organisée au Centre international de conférences Abdelatif-Rahal d'Alger, s'est déroulée en présence de membres du gouvernement, de représentants d'institutions et d'organismes nationaux et internationaux œuvrant dans les domaines du climat et de la finance, ainsi que d'experts et de spécialistes.

Dans son allocution d'ouverture, le Premier ministre a indiqué que l'Algérie entend franchir une nouvelle étape dans la structuration de sa politique climatique. Cette démarche intervient dans un contexte de profondes mutations énergétiques et climatiques à l'échelle internationale, qui impose, selon Sifi Ghrieb, une mobilisation accrue des financements et une meilleure exploitation des mécanismes internationaux liés aux marchés du carbone.

Le chef de l'Exécutif a rappelé que l'Algérie a consolidé son engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique dans le cadre d'une vision stratégique conciliant les impératifs du développement national et ses responsabilités environnementales et climatiques.

Cet engagement s'est notamment traduit par l'inscription de la question du changement climatique dans la Constitution de 2020, l'adoption de la stratégie nationale de l'hydrogène vert en 2023 et le dépôt, en août dernier, de sa contribution déterminée au niveau national (CDN) actualisée auprès du secrétariat de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques.

Le pays œuvre également à l'élaboration de son plan national d'adaptation aux changements climatiques.

LE FINANCEMENT AU CŒUR DE LA DÉMARCHE

Pour Sifi Ghrieb, les transformations énergétiques et climatiques mondiales constituent à la fois un défi et une opportunité, dans la mesure où elles ouvrent la voie à une nouvelle configuration des systèmes de production, d'investissement et d'approvisionnement énergétique, ainsi qu'à l'émergence de nouvelles industries et technologies.

Le financement climatique et les marchés du carbone revêtent ainsi une importance croissante dans le nouvel équilibre international. Toutefois, le Premier ministre a insisté sur la nécessité d'adopter une approche qui tienne compte des spécificités économiques et énergétiques de l'Algérie, en tant que pays producteur et exportateur d'hydrocarbures. La transition devra ainsi être progressive et maîtrisée, sans compromettre la sécurité énergétique, la stabilité de l'économie nationale ni la satisfaction des besoins liés au développement.



Au-delà du respect des engagements climatiques, le marché du carbone doit être considéré, selon lui, comme un nouvel espace économique susceptible de favoriser la mobilisation des investissements, le transfert de technologies et la création de valeur, notamment à travers des projets permettant des réductions réelles et mesurables des émissions.

Dans cette optique, Sifi Ghrieb a appelé les mécanismes internationaux de financement, en particulier le Fonds vert pour le climat, à rendre leurs dispositifs plus accessibles et plus efficaces, notamment par la simplification des procédures administratives, le renforcement des dons et des financements concessionnels, ainsi que la mise à disposition de garanties destinées à sécuriser les investissements.

L'AMBITION ALGÉRIENNE

Le chef de l'Exécutif a rappelé que l'Algérie s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 14% à l'horizon 2035. Cet objectif pourrait être porté à 31%, sous réserve de la mobilisation du soutien international nécessaire, a précisé le Premier ministre.

Sifi Ghrieb a, par ailleurs, souligné le rôle central des entreprises économiques nationales, notamment Sonatrach et Sonelgaz, dans la concrétisation de la transition énergétique et climatique. Il a cité, à ce titre, le programme de développement de l'énergie solaire, appelé à contribuer à la décarbonation du mix énergétique national, ainsi que les efforts visant à réduire les émissions à travers l'élimination du torchage systématique du gaz et l'objectif d'atteindre zéro émission de méthane à l'horizon 2030.

La promotion de l'efficacité énergétique, le captage du carbone et le développement de l'hydrogène vert figurent également parmi les axes prioritaires de cette démarche.

CONSTITUER UN PORTEFEUILLE DE PROJETS COHÉRENTS

Le Premier ministre a appelé l'ensemble des participants à faire de cet atelier un espace de dialogue constructif et de formulation de propositions concrètes et réalisables, susceptibles de contribuer à l'élaboration d'un cadre juridique unifié et d'outils opérationnels transparents. L'objectif est de mettre en place un cadre national efficace pour le financement climatique et les marchés du carbone.

Le succès de cette initiative devrait permettre de constituer un portefeuille national cohérent de projets climatiques, reposant sur des priorités clairement définies, des objectifs précis et des résultats mesurables, et pouvant bénéficier de différentes sources de financement.

S. Smati

Arkab : «Nous devons valoriser nos actifs carbone»

Le ministre d'État, ministre des Hydrocarbures, Mohamed Arkab, a souligné, hier, à Alger, l'importance du financement climatique et des marchés du carbone dans l'accompagnement de la transition énergétique, tout en préservant les intérêts économiques et la sécurité énergétique du pays.

Intervenant lors de l'atelier consacré à cette thématique, organisé au Centre international des conférences Abdelatif-Rahal, il a rappelé que les changements climatiques constituent un défi stratégique majeur, aux répercussions sur les économies, les ressources hydriques et la sécurité alimentaire et énergétique.

Le ministre a plaidé pour une approche conciliant engagements environnementaux et priorités nationales, insistant sur la nécessité d'un cadre réglementaire adapté aux marchés du carbone, d'une gouvernance transparente et d'un dispositif fiable de suivi des émissions.

Par ailleurs, il a rappelé que l'Algérie ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 14%, un taux susceptible d'atteindre 31% grâce au soutien international, notamment en matière de financement, de transfert technologique et de renforcement des capacités.

RÉDUCTION DES ÉMISSIONS DE MÉTHANE

L'Algérie s'associe au PNUD

L'Algérie et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) ont signé, hier, un document de projet de coopération visant à renforcer les capacités du groupe Sonatrach dans le domaine de la mesure et de la réduction des émissions de méthane. La cérémonie de signature s'est déroulée en marge de l'atelier consacré au financement climatique et aux marchés du carbone. Le document a été signé par les représentants des secteurs et organismes partenaires, à savoir le ministère des Hydrocarbures, le ministère de l'Énergie et des Énergies renouvelables, le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, ainsi que le Programme des Nations unies pour le développement en Algérie. Le PNUD assurera la mise en œuvre directe du projet, en coordination avec le groupe Sonatrach, qui en est le principal bénéficiaire technique.



Le projet s'articule autour de deux axes principaux. Le premier porte sur le renforcement des capacités de Sonatrach en matière de mesure, de déclaration et de vérification des émissions de méthane. Il prévoit, à cet effet, l'installation et l'exploitation d'un système fixe de détection et de surveillance continue des émissions liées aux fuites, conformément aux normes et aux pratiques internationales. Le deuxième axe consiste à réaliser une étude de faisabilité technique et économique sur le potentiel de l'hydrogène vert. Celle-ci comprendra une évaluation des options technologiques disponibles et des besoins en infrastructures, ainsi qu'une analyse des possibilités d'intégration progressive de cette énergie dans la chaîne de valeur et les activités industrielles de Sonatrach.

S. S.

FINANCEMENT DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Adjal appelle à un front commun

Le ministre de l'Énergie et des Énergies renouvelables, Mourad Adjal, a souligné, hier, à Alger, l'importance du financement climatique dans l'accélération de la transition énergétique et le développement des énergies propres. Intervenant lors de l'atelier consacré au financement climatique et aux marchés du carbone, il a appelé à renforcer la mobilisation des ressources financières et à orienter les investissements vers des projets durables.

Le ministre a notamment mis en avant le programme national des énergies renouvelables, qui vise une capacité de production de 15 000 mW à l'horizon 2035, ainsi que le développement de la filière hydrogène. Il a également évoqué le projet du corridor Sud de l'hydrogène (SoutH2 Corridor), illustrant les ambitions de l'Algérie en matière de coopération régionale et euro-méditerranéenne.

Mourad Adjal a estimé que la concrétisation de ces objectifs nécessite des investissements importants, un meilleur accès aux financements concessionnels et le développement des partenariats public-privé. Il a enfin plaidé pour une coordination renforcée entre les secteurs nationaux et les institutions financières internationales afin de développer des mécanismes de financement innovants.

NOUVELLES WILAYAS

L'État mise sur l'efficacité de l'administration locale

Le renforcement de l'efficacité de l'État au niveau local, l'amélioration de la qualité du service public et le rapprochement de l'administration du citoyen constituent les principales priorités assignées aux nouvelles wilayas, conformément aux orientations du président de la République, Abdelmadjid Tebboune.

Cette démarche vise à consolider les capacités de l'administration locale à répondre aux exigences du développement et à assurer une meilleure prise en charge des préoccupations des citoyens. C'est dans cette perspective que le ministre d'État, ministre de l'Intérieur et des Collectivités locales, Brahim Merad, a présidé, dans le cadre du mouvement partiel opéré par le chef de l'État dans le corps des walis, la cérémonie d'installation de Riadh Benahmed dans ses fonctions de wali d'Aflou. À cette occasion, le ministre a souligné que la promotion d'Aflou au rang de wilaya à part entière représente «une véritable opportunité pour renforcer la présence de l'État sur le terrain, activer les mécanismes de gestion locale et améliorer la coordination entre les différents services et organismes». Il a notamment insisté sur le fait que la création de cette nouvelle wilaya «ne représente pas une simple réorganisation administrative du territoire, mais un processus intégré visant à renforcer l'efficacité de l'État au niveau local, à améliorer le service public et à consolider les capacités de l'administration à répondre aux exigences du développement et à prendre en charge les préoccupations des citoyens». Dans cette optique, l'État entend accorder un accompagnement particulier aux nouvelles wilayas, notamment à travers la mise en place de leurs structures administratives et de services, le renforcement de leurs capacités de gestion et leur dotation en technologies modernes de l'information et de la communication. L'objectif est de garantir un meilleur accès aux services publics, d'accélérer le traitement des préoccupations socio-économiques et de créer les conditions nécessaires à la relance de l'investissement et à la promotion des initiatives économiques.



LE CITOYEN AU CŒUR DES PRIORITÉS

Le ministre a également rappelé que cette politique repose sur une approche du développement équilibré, plaçant le citoyen au centre des priorités publiques. «Le citoyen demeurera au cœur des politiques publiques et la finalité des efforts de développement», a-t-il affirmé, soulignant que «l'efficacité de l'administration locale se mesure à sa capacité à répondre à ses préoccupations, à prendre en charge ses besoins et à améliorer ses conditions de vie». S'agissant des perspectives de développement de la nouvelle wilaya, Brahim Merad a mis en avant les potentialités naturelles, humaines et économiques d'Aflou, notamment dans les domaines de l'agriculture et de l'économie rurale. Il a appelé à leur valorisation à travers une vision intégrée, fondée sur l'orientation des investissements vers les secteurs porteurs, l'accompagnement des jeunes porteurs de projets et la levée des contraintes administratives entravant l'investissement.

PRIVILÉGIER L'ACTION DE TERRAIN

Le ministre a, par ailleurs, appelé le nouveau wali à privilégier une gestion fondée sur une présence effective sur le terrain, une coordination étroite avec les services administratifs et sécuritaires, les élus locaux et les représentants de la société civile, ainsi qu'un suivi régulier des projets et des opérations de développement. La transition administrative entre les wilayas d'Aflou et de Laghouat constitue également un enjeu important. Le ministre a ainsi insisté sur la poursuite de la coopération institutionnelle entre les deux collectivités afin de garantir «une transition administrative fluide et efficace», tout en préservant la continuité du service public et les intérêts des citoyens. Il a assuré que le nouveau wali bénéficiera de l'accompagnement nécessaire jusqu'à la réunion de toutes les conditions permettant à la nouvelle wilaya d'exercer pleinement ses missions. Enfin, Brahim Merad a appelé les cadres, les élus et les acteurs de la société civile à conjuguer leurs efforts pour accompagner cette nouvelle étape institutionnelle et faire d'Aflou une wilaya capable de valoriser ses ressources et de répondre aux attentes de sa population, conformément à la politique du président de la République visant à consacrer «l'équité en matière de développement et une prise en charge équilibrée des différentes régions du pays».

R. N.

CAS D'INCOMPATIBILITÉ AVEC LE MANDAT PARLEMENTAIRE

21 dossiers étudiés

La commission des affaires juridiques et administratives, des libertés et des droits de l'homme de l'Assemblée populaire nationale (APN) a tenu, lundi, une réunion consacrée à la poursuite de l'examen des déclarations des députés relatives aux cas d'incompatibilité avec le mandat parlementaire, indique un communiqué de l'Assemblée.
Présidée par Omar Messaoudi, la commission s'est penchée sur l'examen des dossiers et déclarations déposés par 21 députés, et ce, en vertu des dispositions de la loi organique fixant les cas d'incompatibilité avec le mandat parlementaire, et conformément aux principes constitutionnels soulignant l'obligation, pour les députés, de se consacrer pleinement à leurs fonctions parlementaires, afin de garantir la crédibilité et l'indépendance de l'action parlementaire, précise la même source.

AUGMENTATIONS SALARIALES

L'UGTA plaide pour leur extension au secteur privé

L'extension des augmentations salariales au secteur privé et la poursuite de la revalorisation des rémunérations figurent parmi les principales revendications de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA). Son secrétaire général, Amar Takdjout, a plaidé pour que les hausses des salaires décidées ces dernières années profitent aussi aux travailleurs des entreprises économiques, tout en rappelant l'engagement du président de la République concernant une nouvelle augmentation en 2027. Intervenant hier sur les ondes de la Radio algérienne, le responsable syndical a rappelé que des revalorisations ont été décidées pour 2025 et 2026 et qu'une nouvelle hausse est prévue en 2027. Il a insisté sur la nécessité d'en assurer la répercussion aussi bien dans les administrations que dans les entreprises économiques. Les augmentations déjà accordées ont toutefois été appliquées de manière différenciée, selon les secteurs et les capacités financières des entreprises, a-t-il fait remarquer. Pour le secrétaire général de l'UGTA, cette dynamique salariale doit impérativement s'accompagner de mesures de maîtrise de l'inflation et de lutte contre la spéculation. «La hausse des salaires, engagée ces dernières années, doit être accompagnée de mesures permettant de préserver durablement le pouvoir d'achat des ménages», a-t-il souligné. Il propose, à cet effet, l'organisation d'assises nationales réunissant les partenaires sociaux et économiques autour des mécanismes de régulation des prix.

DIALOGUE SOCIAL ET PROTECTION DES TRAVAILLEURS

Amar Takdjout a également appelé à relancer le dialogue entre les organisations syndicales et patronales afin d'examiner les difficultés des entreprises et de rechercher des solutions concertées. «Nous sommes disposés à discuter avec nos partenaires», a-t-il affirmé. La situation des travailleurs contractuels constitue un autre dossier prioritaire. Le responsable syndical dénonce le maintien de certains salariés sous contrat pendant dix, quinze, voire trente ans, alors qu'ils occupent des postes répondant à des besoins permanents. Il estime nécessaire d'examiner leur intégration dans des emplois permanents et de renforcer leurs garanties, notamment en matière de rupture de contrat et d'indemnisation en cas de licenciement économique. L'UGTA souhaite également élargir la représentation syndicale aux catégories insuffisamment organisées, notamment les retraités, les salariés précaires et les travailleurs indépendants, parmi lesquels les chauffeurs de taxi, les camionneurs, les coiffeurs et les plombiers.

DES AMENDEMENTS À LA LÉGISLATION DU TRAVAIL

Sur le plan législatif, Amar Takdjout a révélé que l'UGTA avait transmis au ministère du Travail, il y a 6 à 7 mois, des propositions d'amendement concernant les textes de 2023 relatifs à l'exercice du droit syndical et à la prévention et au règlement des conflits collectifs de travail ainsi qu'au droit de grève. Ces propositions portent notamment sur les relations de travail et la situation des travailleurs indépendants. Enfin, le secrétaire général de la Centrale syndicale a évoqué la prévention du harcèlement et de la violence morale en milieu professionnel, ainsi que les risques de burn-out et de souffrance psychologique. Il appelle à renforcer la sensibilisation et les mécanismes de prévention, avec l'implication des responsables d'entreprises, de la médecine du travail et de la Sécurité sociale.

R. N.

CRESUS

Quotidien national, édité par la SARL **CELIGNE Éd. & Com.**

DIRECTEUR DE PUBLICATION
SAMIR MEHALLA
celigned@gmail.com
cresusdz@gmail.com
Tél. : 044 40 74 96

DIRECTEUR DE REDACTION
SAID MEKLA

REDACTRICE EN CHEF
ASSIA MEKHENNEF

Rédaction/Administration

MAISON DE LA PRESSE
TAHAR DJAOUT
1, RUE BACHIR ATTAR
1er MAI - ALGER

Marketing : 0770 150719
dp@cresus.dz
Site : www.cresus.dz
R. C. : 15B 0808682- 09/00

Impression : EPE/SPA SIMPRAL
20 rue de la liberté Alger
Tirage : 3000 exemplaires

« Pour votre publicité s'adresser à : l'Entreprise Nationale de Communication, d'Edition et de publicité »

Agence ANEP 01, avenue pasteur- Alger

Tél : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48/020.05.13.45
020.05.13.77
E-mail: agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

DÉBAT À L'APN SUR LA LOI DE FINANCES

Entre soutien au pouvoir d'achat et exigences économiques

Les mesures sociales, les augmentations salariales et les subventions aux produits de première nécessité ont été saluées par les députés. Les débats ont également mis en évidence les préoccupations liées à l'efficacité de la dépense publique, aux retards des projets d'infrastructures et à la diversification économique.



Le projet de loi de finances (PLF) 2027 a suscité, lundi à l'Assemblée populaire nationale (APN), des réactions globalement favorables aux mesures visant à préserver le pouvoir d'achat et à consolider le caractère social de l'État. Présenté en séance plénière par le ministre des Finances, Mohamed Lamine Lebou, le texte a toutefois donné lieu à plusieurs observations sur la gestion des investissements publics et l'efficacité des dépenses de l'État. Les députés ont notamment salué les augmentations salariales, le maintien des subventions aux produits de large consommation et les crédits consacrés aux transferts sociaux, considérés comme des leviers essentiels pour soutenir les ménages face à la hausse du coût de la vie.

DES MESURES SOCIALES SALUÉES, DES ATTENTES ÉCONOMIQUES

Au nom du Rassemblement national démocratique (RND), Siham Regaâ a estimé que le projet de loi confirmait l'attachement de l'État à sa vocation sociale, à travers les dispositions destinées à protéger le pouvoir d'achat et à améliorer les revenus. Elle a plaidé pour une accélération de la numérisation des services publics et un soutien accru aux secteurs productifs, aux entreprises émergentes et aux PME.

De son côté, Ibtissam Mustafaoui, du Front El Moustakbal, a mis en avant les mesures de soutien au pouvoir d'achat et à l'investissement national et étranger. Elle a notamment insisté sur la nécessité de renforcer le rôle du guichet unique et de lutter contre les lourdeurs bureaucratiques. Elle a également salué les augmentations salariales, les crédits destinés aux produits de large consommation et les transferts sociaux en faveur des catégories aux revenus modestes et moyens. Pour Abderrazak Bousta, du Mouvement de la société pour la paix (MSP), l'absence de nouvelles taxes dans le projet constitue un signal positif pour les ménages. Il a néanmoins appelé à accélérer la diversification de l'économie nationale afin de réduire sa dépendance aux hydrocarbures et de favoriser la création de richesses. D'autres interventions ont porté sur l'encadrement des avantages fiscaux accordés aux investisseurs, dont l'octroi devrait, selon les députés, tenir compte de leur activité réelle, de leur contribution à la production et des emplois créés. Ils ont également appelé à veiller à ce que les allègements fiscaux consentis sur les intrants agricoles se traduisent effectivement par une baisse des prix des produits commercialisés.

LA DÉPENSE PUBLIQUE ET LE SUIVI DES PROJETS EN QUESTION

Au-delà des mesures sociales, la question de l'efficacité des investissements publics a occupé une place importante dans les débats. Le député Hadj Hani Ibrahim a plaidé pour une gestion davantage axée sur les résultats, accompagnée d'un suivi rigoureux et d'une évaluation régulière des projets financés par l'État.

Il a cité, à titre d'exemple, deux infrastructures sanitaires dans la wilaya de Chlef : le centre de traitement du cancer, dont les travaux ont débuté en 2014, et l'hôpital mère-enfant. Selon lui, malgré l'achèvement des travaux et l'installation des équipements, ces deux structures ne sont toujours pas opérationnelles en raison de difficultés liées à leur mise en service.

Le député a dénoncé les conséquences financières de ces retards, mais aussi leur impact sur l'accès des citoyens aux soins. Il a appelé à renforcer le contrôle des projets, à mieux définir les responsabilités et à améliorer l'encadrement des bureaux d'études, notamment en matière d'évaluation des coûts et des besoins techniques.

Sur le volet social, il a estimé que les augmentations salariales devaient s'accompagner de mesures concrètes pour contenir la hausse des prix. Il a notamment attiré l'attention sur les coûts pratiqués dans certains marchés de gros de produits agricoles et sur les charges de transport, qui pèsent sur les prix à la consommation.

Il a ainsi préconisé un meilleur encadrement des marchés de gros et une maîtrise des coûts de distribution afin de limiter leur répercussion sur les consommateurs.

I.Khermane

PERFECTIONNEMENT À L'ÉTRANGER

Les indemnités des universitaires revues à la hausse

Un nouvel arrêté interministériel prévoit une revalorisation des indemnités de stage à l'étranger, avec des montants différenciés selon les destinations et la durée du séjour. Les enseignants-chercheurs et les chercheurs permanents bénéficieront également de majorations pouvant atteindre 40 %. Le gouvernement s'apprête à revoir les indemnités accordées aux universitaires et aux chercheurs effectuant des stages de perfectionnement à l'étranger. Un nouvel arrêté interministériel, daté du 29 octobre 2026, fixe les nouveaux montants de prise en charge, convertibles en devises, pour les séjours d'une durée maximale de six mois.

Signé par le Premier ministre et les ministres chargés des Affaires étrangères, des Finances et de l'Enseignement supérieur, le texte introduit une grille d'indemnisation fondée sur deux zones géographiques et la durée du séjour.

Pour les destinations de la première zone, l'indemnité journalière est fixée à 12 000 dinars durant les dix premiers jours, contre 10 000 dinars pour la deuxième zone. Du 11e au 29e jour, elle comprend un forfait de 120 000 dinars, auquel s'ajoutent 4 000 dinars par jour pour la première zone, et de 100 000 dinars, majoré de 3 000 dinars par jour, pour la deuxième. Pour les mois complets, les montants sont respectivement portés à 200 000 et 160 000 dinars. En cas de fraction de mois supplémentaire, des indemnités journalières de 6 000 et 5 000 dinars sont également prévues à partir du 31e jour.

ENCOURAGER LA MOBILITÉ SCIENTIFIQUE

Le nouveau dispositif prévoit des avantages supplémentaires pour les personnels universitaires et scientifiques. Une majoration de 20 % est accordée aux enseignants-chercheurs, aux enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires ainsi qu'aux chercheurs permanents des établissements de recherche.

Cette bonification atteint 40 % pour les bénéficiaires participant à des colloques, conférences, journées d'études ou autres manifestations scientifiques et technologiques, à condition d'y présenter une communication. Elle n'est toutefois pas cumulable avec la majoration de 20 %.

Le texte encadre également les situations de prise en charge par les partenaires étrangers. L'indemnité est alors réduite de 50 % lorsque les frais de séjour sont partiellement couverts et de 75 % lorsque la prise en charge est totale.

Les frais d'inscription et de participation aux stages et manifestations scientifiques restent à la charge de l'organisme employeur lorsque le partenaire étranger ne les prend pas en charge.

35 PAYS DANS LA PREMIÈRE ZONE

La première zone comprend 35 pays, dont la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne, le Royaume-Uni, les États-Unis, le Canada, le Japon, la Chine, la Corée du Sud, la Suisse, le Koweït et la Jordanie. Tous les autres pays relèvent de la deuxième zone, parmi lesquels figure la Russie.

Les nouvelles dispositions s'appliqueront également aux bénéficiaires dont le stage est toujours en cours à la date de publication de l'arrêté. Elles remplaceront celles de l'arrêté interministériel du 17 mai 2004, qui encadrait jusqu'ici le montant de ces indemnités.

Smail R.

ALGÉRIE-LIBAN

Vers un partenariat industriel et économique élargi

Le ministre de l'Industrie, Farid Kortal, a reçu, hier, l'ambassadeur du Liban en Algérie pour examiner les perspectives de renforcement de la coopération économique et industrielle entre les deux pays, ainsi que les opportunités de partenariat et d'investissement dans les secteurs d'intérêt commun.À cette occasion, le ministre a mis en avant les avantages prévus par la loi sur l'investissement et les efforts de l'État pour faciliter l'implantation des projets. Il a notamment annoncé la mise en service du guichet unique à partir de janvier 2027 afin de simplifier les procédures et d'améliorer l'accompagnement des investisseurs.

TRANSPORT AÉRIEN

Une ligne directe Alger-Koweït

Les préparatifs pour l'ouverture d'une ligne aérienne directe entre l'Algérie et le Koweït sont entrés dans leur phase finale, a annoncé l'ambassadeur d'Algérie au Koweït, Omar Belhadj, dans des déclarations relayées par des médias koweïtiens.
Lors d'une réception organisée à l'occasion du 72e anniversaire du déclenchement de la Révolution de libération nationale, le diplomate a indiqué que les dispositions relatives au lancement des vols avaient atteint un stade avancé. Il a également annoncé la préparation d'une réunion de la commission mixte de coopération afin de renforcer les échanges économiques et commerciaux entre les deux pays.
Cette nouvelle liaison devrait faciliter les déplacements de la communauté algérienne établie au Koweït, des hommes d'affaires et des investisseurs, tout en stimulant les échanges touristiques et commerciaux bilatéraux.

GAZ ALGÉRIEN

Bruxelles impose de nouvelles contraintes à Madrid

Nouveau tour de vis réglementaire européen sur le marché gazier espagnol. En imposant de nouvelles modalités de réservation des capacités de transport, Bruxelles introduit une contrainte supplémentaire pour les opérateurs acheminant le gaz algérien vers l'Espagne via Medgaz.

Les nouvelles règles européennes obligent Madrid à réserver 10% des capacités gazières existantes et supplémentaires aux enchères trimestrielles. Le dispositif concerne directement le gazoduc Medgaz, reliant l'Algérie à l'Espagne, sans remettre en cause les contrats d'approvisionnement conclus avec Sonatrach.

L'approvisionnement de l'Espagne en gaz algérien est concerné par un changement réglementaire imposé par Bruxelles. La Commission européenne a rejeté la demande de dérogation présentée par le régulateur espagnol, la Commission nationale des marchés et de la concurrence (CNMC), concernant les règles de réservation des capacités sur les interconnexions gazières avec les pays tiers.

Cette décision concerne directement le gazoduc Medgaz, qui relie les installations algériennes au point d'entrée d'Almería, mais également la connexion avec le Maroc au niveau de Tarifa.

En vertu du règlement européen 2024/1789, entré en application le 5 août 2026, Madrid devra désormais réserver 10% des capacités techniques existantes et 10% des capacités supplémentaires aux enchères trimestrielles. Ces volumes seront proposés pour chacun des quatre trimestres de l'année gazière, à compter du 1er octobre.

Face à cette nouvelle obligation, la CNMC avait sollicité, le 4 février dernier, une dérogation temporaire auprès de la Commission européenne et de l'Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER). Si Bruxelles a accordé certaines



exemptions jusqu'au 31 décembre 2032, elle a, toutefois, refusé d'exclure les points d'interconnexion d'Almería et de Tarifa des dispositions relatives aux enchères à court terme. Selon la Commission européenne, le régulateur espagnol n'a pas suffisamment démontré l'impossibilité d'appliquer ces règles à ces deux points d'entrée. La CNMC a donc élaboré une nouvelle proposition de résolution, publiée le 30 octobre et soumise à consultation publique.

Le texte a été transmis au Conseil consultatif des hydrocarbures, dont les membres disposent de dix jours ouvrables pour présenter leurs observations. Il précise également les modalités de réservation applicables aux autres infrastructures gazières espagnoles, notamment les terminaux de regazéification et les installations de stockage de gaz naturel liquéfié (GNL).

UN CHANGEMENT DES CONDITIONS D'ACCÈS AU RÉSEAU

Pour l'Algérie, l'enjeu réside principalement dans les nouvelles modalités d'accès au réseau espagnol. Medgaz constitue une infrastructure stratégique pour l'acheminement du gaz algérien vers ce marché et la réservation obligatoire d'une partie des capacités aux enchères trimestrielles introduit de nouvelles conditions dans la commercialisation des droits de transport.

Cette évolution pourrait modifier la disponibilité des capacités à court terme et accentuer la concurrence entre les opérateurs souhaitant accéder au réseau espagnol. Elle implique également une adaptation des stratégies de réservation et de planification des approvisionnements.

La CNMC estime néanmoins que l'Espagne respecte déjà les exigences européennes concernant les contrats de long terme. La circulaire 2/2025 prévoit notamment la mise aux enchères de 50% de la capacité technique existante pour les périodes allant de la deuxième à la quinzième année gazière. L'ajustement demandé par Bruxelles porte donc essentiellement sur les réservations à échéance trimestrielle.

Il convient, toutefois, de distinguer les capacités de transport des volumes contractuels de gaz. La nouvelle réglementation ne remet pas directement en cause les quantités exportées par l'Algérie ni les contrats d'approvisionnement conclus entre Sonatrach et ses partenaires espagnols.

Son impact dépendra surtout des conditions d'application du dispositif et de ses effets sur les capacités effectivement disponibles au point d'entrée d'Almería.

Dans ce contexte, les opérateurs algériens devront suivre de près l'évolution du cadre réglementaire espagnol afin d'anticiper ses conséquences commerciales et logistiques. L'Espagne demeure, en effet, un débouché stratégique pour le gaz algérien.

Smail Rouha

À TRAVERS LA FORMATION ET LE TRANSFERT D'EXPERTISE

Sonelgaz consolide son ancrage en Afrique

Le groupe Sonelgaz mise sur le transfert de savoir-faire pour consolider ses partenariats énergétiques sur le continent. Des stagiaires du Burkina Faso et du Mali bénéficient de formations spécialisées dans la gestion et l'exploitation des réseaux électriques.
À travers sa filiale Sonelgaz-Services, le groupe multiplie les initiatives de formation au profit des opérateurs énergétiques africains. L'École de formation en gestion de Ben Aknoun accueille ainsi, du 11 octobre au 5 novembre, des stagiaires de la société burkinabaise Sonabel pour un programme consacré à la digitalisation de l'ingénierie de formation, couvrant notamment la planification, le suivi et l'évaluation des parcours. De son côté, l'École des métiers du transport et de la distribution de l'électricité de Blida dispense des formations techniques à des cadres et techniciens de Sonabel et de la société malienne Semaf. Les enseignements portent sur la maintenance des systèmes de communication et des technologies IP dans les postes électriques haute tension, ainsi que sur la conduite et la coordination du réseau national interconnecté. À travers ces programmes, Sonelgaz entend valoriser son expertise et contribuer au développement des compétences techniques en Afrique. Une démarche qui s'inscrit dans sa stratégie de coopération Sud-Sud et de consolidation de ses partenariats énergétiques sur le continent.

LIQUIDE DE GAZ NATUREL

L'Algérie au sixième rang mondial

L'Algérie figure parmi les dix premiers producteurs mondiaux de liquides de gaz naturel (LGN). Selon le dernier rapport de la compagnie italienne Eni, consacré aux données énergétiques de 2025, le pays occupe la sixième place mondiale, avec une production de 433 000 barils par jour, malgré un recul annuel de 4,3%.

L'Algérie devance ainsi le Qatar, dont la production s'est établie à 419 000 barils par jour, la Russie (339 000), le Koweït (321 000) et le Nigeria (263 000). Plus significatif encore, elle affiche le taux de croissance annuel composé le plus élevé parmi les dix premiers producteurs mondiaux sur la période 2015-2025, selon le rapport d'Eni.

Cette performance intervient, toutefois, dans un contexte marqué par la progression soutenue de la demande nationale. La consommation de gaz naturel a atteint un nouveau record en 2025, avec une moyenne de 5,23 milliards de pieds cubes par jour, contre 5,09 milliards en 2024, soit une augmentation de près de 3 %.

Cette évolution pose la question des capacités exportatrices du pays, au moment où plusieurs partenaires européens multiplient les démarches pour sécuriser leurs approvisionnements en prévision de l'hiver 2026-2027. La République tchèque, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la France manifestent un intérêt accru pour le gaz algérien.

L'Allemagne a déjà concrétisé un renforcement de sa coopération gazière avec l'Algérie. Sonatrach et le groupe allemand VNG ont signé, le 16 juillet dernier, un contrat prévoyant une augmentation des livraisons à partir du 1er janvier 2027. Les volumes concernés n'ont pas été communiqués.

UNE DEMANDE EUROPÉENNE EN HAUSSE

L'Espagne ambitionne également d'augmenter ses importations de gaz algérien via le gazoduc Medgaz. Les livraisons, estimées à 28 millions de mètres cubes par jour, pourraient atteindre 32 millions, soit un potentiel supplémentaire de 1,5 milliard de mètres cubes par an. Les discussions se poursuivent sans accord définitif.

L'Italie, premier client européen de l'Algérie, souhaite, elle aussi, accroître ses approvisionnements. Le gaz algérien couvre près de

30% de ses besoins, tandis que les livraisons par gazoduc ont progressé de 4% au premier semestre 2026. Rome cherche notamment à compenser l'interruption des approvisionnements en GNL qatari, qui représentaient environ 10% de sa consommation.

La France aurait également sollicité des volumes supplémentaires de pétrole et de GNL, selon la plateforme Attaqa. Parallèlement, l'intérêt européen s'étend à l'exploration. La compagnie néerlandaise Mazarine Energy a obtenu sa préqualification pour l'appel d'offres Bid Round 2026, rejoignant les opérateurs internationaux intéressés par le potentiel gazier et pétrolier algérien.

LE GNL, PRINCIPAL DÉFI DES CAPACITÉS EXPORTATRICES

Cette multiplication des sollicitations place Sonatrach face à un défi de taille : satisfaire les besoins de ses partenaires tout en répondant à une demande intérieure en constante augmentation. Le GNL constitue notamment un point de tension, les volumes disponibles étant déjà mobilisés dans le cadre d'engagements commerciaux existants.

À cette équation s'ajoutent les tensions sur les marchés internationaux, marqués par des stocks relativement bas et une hausse des prix. À la fin du mois d'octobre, le mégawattheure s'échangeait à près de 90 dollars sur le marché de référence néerlandais.

Dans ce contexte, la consolidation de la position de l'Algérie sur le marché gazier international dépendra autant de ses capacités de production que de sa faculté à dégager de nouveaux volumes exportables.

H. Adryen

CRIMES COLONIAUX CONTRE L'AFRIQUE

Ni pardon ni amnésie

La prescription juridique sur les pillages des ressources et les crimes coloniaux est inacceptable.

Par Redwane Malek

L'Afrique a été le terrain de braconnages humains de toutes sortes et à grande échelle. Cette page de l'histoire souillée par l'injustice et la cruauté ne s'oublie pas. Ce qui est vrai pour les victimes humaines est tout aussi vrai pour la mémoire des peuples traversées par des violences qui durent, tant il est vrai que la plaie coloniale ne peut se refermer qu'au prix d'une reconnaissance et une réparation des préjudices. Le continent doit passer de la dénonciation à l'offensive judiciaire.

Pendant des décennies, l'Afrique a dénoncé les crimes de la colonisation, les massacres de populations, les déportations, les expropriations, le pillage organisé de ses ressources naturelles et la destruction de ses structures économiques et sociales. Des générations entières ont payé le prix de cette entreprise de domination.

Pourtant, une question fondamentale demeure : qu'ont réellement payé les puissances responsables de ces tragédies historiques ? Quels comptes ont-elles rendus aux peuples qu'elles ont soumis ? Quelles restitutions ont-elles consenties à la hauteur des richesses extraites et des préjudices infligés ? Et surtout, pourquoi l'Afrique devrait-elle continuer à se satisfaire de quelques déclarations de repentance, de gestes symboliques et de reconnaissances tardives, alors que les conséquences de cette domination continuent de peser sur son développement ?

Il est temps de changer de méthode. L'heure n'est plus seulement aux discours commémoratifs, aux déclarations indignées ou aux résolutions sans lendemain. L'Afrique doit passer à une démarche offensive, structurée et juridiquement argumentée. Elle doit exiger des comptes, constituer des dossiers, identifier les responsabilités et explorer toutes les voies judiciaires susceptibles de contraindre les anciennes puissances coloniales à répondre de leurs actes.

Le temps de l'impunité historique doit céder la place à celui de la responsabilité.

CRIMES ET RÉPARATION

La colonisation ne fut pas une simple entreprise d'administration territoriale. Elle a reposé, selon les périodes et les territoires, sur la conquête militaire, la dépossession foncière, le travail forcé, les massacres, les déplacements de populations, l'exploitation des ressources et la destruction de structures politiques et économiques préexistantes.

Les exemples abondent sur le continent : les atrocités commises au Congo sous Léopold II, les massacres coloniaux en Algérie, les violences allemandes contre les Herero et les Nama dans l'actuelle Namibie, les répressions britanniques au Kenya, les spoliations et les violences dans plusieurs territoires africains.

Ces faits ne peuvent être dilués dans une lecture complaisante de l'histoire. Ils doivent faire l'objet d'un travail documentaire, historique et juridique rigoureux. Il faut établir les faits, identifier les responsables institutionnels, mesurer les préjudices et déterminer les obligations qui peuvent encore être invoquées en droit international.

La question n'est donc pas de condamner collectivement des peuples contemporains pour les actes de leurs ancêtres. Elle est de déterminer dans quelle mesure les États, les institutions et les entités responsables peuvent être appelés à assumer les conséquences de faits qui leur sont juridiquement imputables.

L'UNION AFRICAINE DOIT CONSTRUIRE SON OFFENSIVE JUDICIAIRE

Pourquoi les États africains ne prendraient-ils pas l'initiative de constituer un vaste dossier continental sur les crimes de la colonisation et les spoliations économiques qui en ont résulté ?

Une telle démarche devrait commencer par la création, sous l'égide de l'Union africaine, d'une institution composée de juristes internationalistes, d'historiens, d'économistes, d'archivistes et de spécialistes du patrimoine.

Sa mission serait précise : recenser les crimes documentés, établir les chaînes de responsabilité, inventorier les biens culturels et les ressources spoliés, évaluer les préjudices économiques et humains et identifier les fondements juridiques permettant d'engager des procédures.

Il ne s'agirait pas de produire un réquisitoire politique, mais de bâtir des dossiers susceptibles de résister à l'examen des juridictions internationales.

Chaque pays pourrait ainsi disposer d'un dossier national intégré à une stratégie africaine commune. Les archives des anciennes administrations coloniales, les documents militaires, les registres commerciaux, les contrats d'exploitation, les inventaires des musées et les témoignages des victimes constitueraient autant de pièces à conviction.

L'objectif serait de transformer la mémoire historique en preuves judiciaires.

LA CIJ : UNE VOIE À EXPLORER

La Cour internationale de justice, à La Haye, constitue une piste majeure pour les différends entre États. Les pays africains pourraient étudier la possibilité de lui soumettre des contentieux relatifs à des obligations internationales précises, sous réserve que sa compétence soit établie.

Il faut, cependant, être lucide : la Cour ne peut être saisie d'un différend contentieux contre un ancien État colonial sans fondement de compétence accepté par les parties. En revanche, une autre voie mérite d'être activement explorée : obtenir, par l'intermédiaire des organes habilités des Nations unies, un avis consultatif sur les conséquences juridiques de certains crimes historiques, les obligations de réparation et les conditions de leur mise en œuvre.



Cette stratégie permettrait de porter la question au plus haut niveau du droit international et de contraindre les anciennes puissances coloniales à répondre publiquement à des interrogations qu'elles préfèrent souvent maintenir dans le champ diplomatique

JUSTICE HISTORIQUE ET JUSTICE PÉNALE

Si la Cour pénale internationale ne peut pas juger les États et sa compétence ne couvre pas rétroactivement les crimes commis avant son entrée en vigueur, le 1er juillet 2002, cela veut dire qu'il est juridiquement inexact de prétendre traduire directement devant elle les États responsables de la colonisation pour l'ensemble des crimes commis aux XIXe et XXe siècles.

Mais cela ne signifie pas également que toute voie pénale soit fermée. Des procédures devant les juridictions nationales, notamment lorsque leur législation reconnaît une compétence extraterritoriale ou universelle pour certaines infractions, peuvent être étudiées au cas par cas. Les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les actes de torture doivent être examinés à la lumière des textes applicables au moment des faits et des règles de compétence pertinentes.

Il faut également distinguer la responsabilité internationale d'un État de la responsabilité pénale individuelle de ceux qui ont ordonné, organisé ou exécuté des crimes.

Cette distinction est essentielle pour éviter que les revendications africaines ne soient fragilisées par des arguments juridiquement contestables.

RÉCLAMERLA RESTITUTION DES RICHESSES ET DES PATRIMOINES SPOLIÉS

L'autre front de cette bataille concerne les biens matériels et culturels arrachés au continent.

Des milliers d'objets africains, statues, manuscrits, œuvres d'art, insignes royaux et pièces archéologiques se trouvent encore dans des musées et des collections privées étrangères. Leur restitution ne doit plus dépendre uniquement de la bonne volonté des institutions qui les détiennent.

L'Afrique doit disposer d'un inventaire continental des biens spoliés, documenter leur provenance et engager les démarches de restitution, de négociation ou de contentieux appropriées.

Le même principe doit être appliqué aux ressources naturelles et aux préjudices économiques. Les exploitations réalisées dans des conditions de contrainte, les concessions obtenues par la violence ou les spoliations foncières doivent être examinées à partir des contrats, des archives et des règles juridiques applicables.

Il ne s'agit pas d'inventer une dette globale sans démonstration mais d'établir, dossier par dossier, les préjudices quantifiables et les obligations de réparation qui peuvent en découler.

L'UNION AFRICAINE DOIT CESSER DE SE CONTENTER DE DÉCLARATIONS

Une base politique existe déjà. La Proclamation d'Accra sur les réparations, adoptée dans le cadre de la dynamique de l'Union africaine, reconnaît la nécessité d'une position africaine commune et envisage explicitement l'exploration des voies judiciaires régionales et internationales.

Cette initiative doit désormais se traduire en mécanismes opérationnels : un comité permanent d'experts, un fonds juridique africain, une banque de données documentaires et une représentation continentale chargée de coordonner les procédures.

L'Afrique doit également associer les Caraïbes et les descendants des populations africaines victimes de la traite négrière. Car cette revendication dépasse les frontières du continent. Elle concerne une histoire commune de dépossession et des générations dont les conséquences de l'esclavage et de la domination coloniale continuent de marquer les trajectoires.

Les anciennes puissances coloniales ne peuvent éternellement invoquer le caractère révolu de la colonisation pour échapper à toute discussion sur ses conséquences. La prescription morale n'existe pas. La mémoire des peuples ne s'efface pas au gré des intérêts diplomatiques.

Certes, le droit international impose des exigences de compétence, de temporalité et de preuve. Mais ces difficultés ne sauraient justifier l'abandon de toute revendication. Elles imposent, au contraire, davantage de rigueur, de préparation et de détermination.

L'Afrique est en droit de demander aux États impliqués de s'engager dans une démarche de vérité, de restitution et de réparation. Elle doit leur demander de répondre aux dossiers documentés, d'ouvrir leurs archives, de faciliter l'accès aux preuves et de participer à des négociations fondées sur le droit.

Et si le dialogue échoue, les États africains doivent être prêts à utiliser les voies judiciaires disponibles.

LA SOUVERAINETÉ COMMENCE PAR LE DROIT

Il serait paradoxal de réclamer une véritable indépendance économique tout en laissant sans réponse les mécanismes historiques qui ont contribué à la dépossession du continent.

La reconquête des richesses africaines ne signifie pas seulement contrôler les ressources présentes. Elle suppose aussi de regarder en face les spoliations passées, de réclamer la restitution des biens et de faire reconnaître les préjudices dont les conséquences sont encore mesurables.

Mais cette bataille exige également une révolution de la gouvernance. Les dirigeants africains ne peuvent réclamer réparation à l'extérieur tout en tolérant à l'intérieur la corruption, la prédation et la dilapidation des ressources nationales. La souveraineté doit profiter aux peuples, et non devenir le privilège de quelques élites.

Le continent doit cesser de se présenter devant les anciennes puissances coloniales en simple demandeur de reconnaissance. Il doit s'y présenter avec des archives, des expertises, des preuves, des dossiers et des arguments de droit.

La justice ne se construira ni dans les lamentations ni dans les discours de circonstance. Elle se construira par la mobilisation des États, la compétence des juristes, la solidarité des peuples et la détermination à faire respecter les droits historiques et contemporains de l'Afrique.

L'Afrique ne doit plus seulement raconter ce qu'on lui a pris. Elle doit désormais demander des comptes à ceux qui le lui ont pris. Et chaque fois que le droit le permet, les traduire devant les juridictions compétentes.

C'est à cette condition que la mémoire cessera d'être une blessure entretenue pour devenir un instrument de justice, de dignité et de reconquête souveraine.

R. M.

BOUIRA

Plus de 262 millions de dinars pour l'aménagement urbain

La wali de Bouira a donné le coup d'envoi des travaux du projet d'aménagement urbain de la ville qui porte sur plusieurs opérations urbaines réparties sur 5 lots et pour lesquelles un montant global de 262,7 millions DA a été alloué.

Une enveloppe financière de l'ordre de plus de 262 millions de dinars a été allouée à plusieurs opérations d'aménagement urbain de la ville, dont les travaux ont déjà été lancés au chef-lieu de la wilaya de Bouira dans le cadre du programme 2025-2026, a-t-on appris lundi auprès des services de la wilaya. La wali de Bouira, Houria Aggoune a donné le coup d'envoi des travaux du projet d'aménagement urbain de la ville qui porte sur plusieurs opérations urbaines réparties sur 5 lots et pour lesquelles un montant global de 262,7 millions DA a été alloué, selon les services de la wilaya. Les travaux concernent l'aménagement du boulevard principal, allant du rond-point de Harkat jusqu'au pont Sayeh, ainsi que l'aménagement de la place du quartier Amar Khoudja et celui du quartier Aïn



Graouache, selon les détails fournis par les mêmes services. Ce projet concerne également le boulevard longeant l'ancien siège de la wilaya jusqu'au commissariat central de police, et l'aménagement de la route et trottoirs reliant la rue du 20-Août, (devant la maison de la culture), allant jusqu'au rond-point El Kharita, au quartier de la Révolution, a-t-on précisé de mêmes source. Financé dans le cadre du programme de garantie et de solidarité des collectivités locales (CGSCL), ce projet s'inscrit dans un effort plus large consacré à l'aménagement urbain dans la wilaya. Selon la direction de l'urbanisme, de l'architecture et de la construction (DUAC), ces opérations visent à réhabiliter les routes et les espaces publics, à fluidifier la circulation, à améliorer les déplacements et à éliminer les points noirs. Ils visent aussi à embellir les quartiers concernés et à améliorer le cadre de vie des habitants. Lors d'une visite de travail jeudi dernier, la wali a inspecté les chantiers, et appelé à assurer un suivi régulier des travaux et à respecter les délais, en accélérant autant que possible les travaux à l'approche de la saison des pluies. La même responsable a insisté sur l'accompagnement des entreprises et la préservation des réseaux existants, ainsi que sur le respect des normes techniques et de qualité.

RELIZANE

Différentes infrastructures inaugurées

La wilaya de Relizane a procédé, samedi dernier, à la pose de la première pierre de plusieurs projets de développement, ainsi que l'inauguration de différentes infrastructures, dans le cadre des festivités commémorant le 72e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution de libération nationale. Les cérémonies, présidées par le wali de Relizane, Kamel Berkane, en présence des autorités locales et de membres de la famille révolutionnaire, ont notamment été marquées par le lancement des travaux de réalisation de deux réseaux d'alimentation en eau potable au profit des habitants des douars «Sidi Tayeb» et «El Hanacheria», relevant de la commune de Sidi Sâada. Une enveloppe financière de plus de 135 millions de dinars a été consacrée à ces deux projets, qui visent à améliorer le cadre de vie des habitants et à répondre à leurs besoins en cette ressource vitale. Dans le cadre du renforcement des infrastructures éducatives et de l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves, les autorités de la wilaya ont procédé à l'inauguration d'une école primaire de catégorie 1 au douar «El Aqaïbia», dans la commune de Yellel, baptisée du nom de l'érudit Mohamed Bachir El Ibrahimi. Elles ont également posé la première pierre d'un CEM de catégorie 6 au quartier des 274 logements, dans la commune d'El Matmar, qui portera le nom du chahid «Yahia Tenfir Aoued Yahia». Dans la commune de Yellel, le lancement d'un projet de réhabilitation de la route reliant le chemin de wilaya CW 12 a également été donné. Cet itinéraire prend son départ au marché hebdomadaire, traverse les agglomérations d'»El Kadadra», «El Gouassemia», «El Grariya» et «El Khararib», pour rejoindre la région d'»El Haouaoua», sur une distance de 8 kilomètres. Ce projet permettra de désenclaver les habitants de ces localités. Dans le secteur sportif, la commune de Yellel a été dotée d'un terrain de football, qui a été réceptionné après avoir bénéficié d'une opération d'aménagement, comprenant notamment la pose d'une pelouse synthétique. Le lancement d'un projet similaire visant à équiper un autre terrain de football en gazon synthétique, au niveau du complexe sportif de proximité de la même commune, a également été annoncé. Ces initiatives visent à offrir des espaces de loisirs aux habitants, à promouvoir le sport de proximité et à encourager sa pratique parmi les élèves, contribuant ainsi à les protéger contre les différents fléaux sociaux.

MOSTAGANEM

La distribution d'eau renforcée

Les travaux de réalisation du projet de raccordement de la commune d'Ouled-Boughalem, à l'est de la wilaya de Mostaganem, au réseau de gaz naturel ont débuté en fin de semaine écoulée, selon la cellule de communication du cabinet du wali. Le wali de Mostaganem, Ahmed Boudouh, a supervisé le lancement des travaux de réalisation de ce projet, qui vise à alimenter en gaz naturel plus de 2.000 logements. Le projet comprend la réalisation d'un réseau de transport de gaz naturel sur une longueur de 16,5 km, pour une enveloppe financière estimée à 400 millions de dinars, a-t-on souligné de même source. Cette étape sera suivie de la réalisation du réseau de distribution à l'intérieur du centre de la commune, situé à plus de 90 km du chef-lieu de wilaya. Le réseau de distribution, d'une longueur de plus de 34 km, permettra de raccorder 2.025 logements à cette énergie, pour un coût de 586 millions de dinars, ajoute la même source. La commune d'Ouled-Boughalem est la dernière collectivité locale de la wilaya de Mostaganem à être raccordée au gaz naturel, après le raccordement des 31 autres communes. A cette même occasion, le réseau de gaz naturel a été mis en service au village de Sidi-Khaled, relevant de la commune d'Ouled-Maallah, à la faveur de la réalisation d'un réseau de plus de 8 km en l'espace de trois mois. Ce projet, dont le coût total s'élève à 19 millions de dinars, permettra à 215 foyers de bénéficier du gaz naturel. Il contribuera ainsi à l'amélioration des conditions de vie des habitants et au renforcement de leur accès aux services essentiels, selon la même source. Il est également question du renforcement de l'approvisionnement en eau potable de sept villages relevant de la commune de Sour, grâce à la mise en service d'une station de pompage. Il prévoit aussi l'amélioration de l'alimentation en eau du village d'Ouled-Amar, relevant de la commune de Stidia, à travers l'inauguration d'un nouveau réservoir d'une capacité de 250 mètres cubes.

MILA

Ouverture d'une nouvelle polyclinique

Une polyclinique et un marché de proximité ont été inaugurés samedi dans la commune de Yahia Beni Guecha. Selon les explications données aux autorités locales lors de la mise en service de ces deux équipements publics en présence de représentants de la famille révolutionnaire, une enveloppe financière de 46,851 millions DA puisée du Fonds de solidarité et de garantie des collectivités locales (2025) a été allouée à l'aménagement d'une structure administrative de la commune de Yahia Beni Guecha pour l'exploiter en polyclinique baptisée du nom du chahid Salah Mazouz et assurant divers services de santé pour les habitants de cette collectivité locale. Selon la même source, cette structure sanitaire qui assurera divers services médicaux dont ceux de la maternité, de pédiatrie, de radiologie en plus d'un laboratoire mettra fin aux déplacements des malades vers les communes voisines pour accéder aux soins. Le marché de proximité pour lequel une enveloppe financière de 10 millions DA puisée du programme d'appui au développement social et économique des communes (2025) contribuera à organiser l'activité commerciale dans cette commune et à éliminer le commerce anarchique dans ladite commune.

TÉBESSA

Cinq projets d'établissements scolaires lancés

La pose de la première pierre de cinq établissements scolaires des trois cycles de l'enseignement, a eu lieu samedi dernier dans les communes de Tébessa et de Boulhaf-Dir, dans le cadre du programme de commémoration du 72e anniversaire du déclenchement de la glorieuse Révolution. Le wali, Ahmed Belhadad, accompagné des autorités locales civiles et militaires, ainsi que de membres de la famille révolutionnaire, a supervisé la cérémonie de pose de la 1ère pierre d'une école primaire, d'un collège d'enseignement moyen (CEM) et d'un lycée dans le nouveau pôle urbain «Aânba», au chef-lieu de wilaya qui accueillera dans les prochains jours les bénéficiaires de logements réalisés au titre de différentes formules d'habitat. Les 1ères pierres de deux écoles primaires ont également été posées dans les communes de Tébessa et de Boulhaf-Dir, portant à plus de 630 le nombre d'établissements de ce type dans la wilaya, en plus de l'inauguration, à Tébessa-ville, d'un CEM baptisé du nom du Martyr Hocine Boudour, doté d'une demi-pension de 200 repas/jour. Une cantine scolaire conçue pour servir 200 repas/jour à l'école primaire du Martyr Amer-Ahmed a également été inaugurée au chef-lieu de wilaya. S'agissant des structures lancées en travaux, le chef de l'exécutif local a instruit les responsables concernés, à chacune de ses étapes, à respecter les normes de qualité et les délais contractuels de réalisation.

ELLES SILLONNENT LES RÉGIONS DES HAUTS-PLATEAUX ET DU GRAND SUD

Lancement des caravanes médicales bénévoles

La 6e édition des caravanes médicales bénévoles à destination des régions des Hauts-Plateaux et du Grand Sud a été lancée lundi à Alger.

Initiée par le Réseau algérien des jeunes, en coordination avec le ministère de la Santé, et avec le soutien d'entreprises publiques et privées, ces caravanes qui sont constituées d'une clinique mobile et d'ambulances, ainsi que de dizaines de médecins et de chefs de services médicaux, sillonnent plusieurs wilayas des Hauts-Plateaux et du Sud, et ce jusqu'en janvier 2027. Dans une allocution prononcée à cette manifestation, placée sous le slogan «Ensemble pour élargir la prise en charge sanitaire», Ait Messaoudene a souligné que l'organisation de ces caravanes s'inscrivait dans le cadre de «la concrétisation du principe de solidarité et d'entraide nationale dans ses dimensions sanitaire et humaine», rappelant que la santé du citoyen se place au cœur des priorités de l'Etat, et que «la réalisation d'un accès équitable aux soins exige la poursuite de l'action de terrain, l'unification des efforts et le renforcement du sens des responsabilités et de l'esprit de solidarité». Cette initiative vise, a-t-il ajouté, à «élargir l'accès aux services de santé à travers un programme de terrain couvrant plusieurs régions et communes des wilayas du Sud et des Hauts-Plateaux, à l'instar d'El Aricha, In



Guezzam, Bordj Badji Mokhtar, Timimoune, Bir El Ater, Béchar, El Meniaa, Naâma, Laghouat, Médéa et Mila». A cet égard, le ministre a souligné la volonté du secteur d'intensifier les efforts visant à améliorer la prévention, la sensibilisation et le dépistage précoce, et à renforcer la prise en charge sanitaire, en accordant une attention particulière aux zones frontalières et isolées, ainsi qu'aux catégories vulnérables, tout en assurant la continuité du suivi et la coordination entre les staffs médicaux mobiles, les établissements de santé locaux et les centres hospitaliers de référence. Ait Messaoudene a rappelé que les cinq précédentes éditions «ont permis de réaliser 65.935 consultations et examens médicaux dans diverses spécialités, 5.028 interventions et actes chirurgicaux spécialisés, en sus de 4.600 évaluations et examens psychologiques réalisés au profit des enfants et des personnes âgées, outre l'organisation de 78 ateliers de formation au profit de 310 professionnels de santé locaux». De son côté, Hidaoui a salué le rôle joué par les jeunes dans différents domaines en vue de soutenir les efforts de l'Etat, notamment en matière de soins de santé, ce qui reflète, a-t-il dit, la solidarité nationale entre la société civile et les institutions de l'Etat pour faire parvenir les soins de santé jusqu'au point le plus éloigné du pays. Par ailleurs, Hidaoui a évoqué les efforts déployés pour «investir davantage dans les énergies de la jeunesse et permettre au mouvement associatif d'accomplir son rôle de soutien à l'effort national», soulignant le recours à des indicateurs de mesure pour évaluer les résultats afin d'accroître le niveau d'efficacité.

TRAFIC INTERNATIONAL DE VOITURES

18 arrestations et 20 véhicules saisis en Algérie

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN), à travers le Service central de lutte contre la criminalité organisée (SCLCO), a démantelé un réseau criminel organisé transnational spécialisé dans le vol et le trafic de véhicules. L'opération a permis de récupérer 20 véhicules de différentes catégories et cylindrées, volés dans plusieurs régions du pays. Parmi eux figurent également des véhicules faisant l'objet de recherches internationales par Interpol. À la suite d'investigations techniques et d'enquêtes de terrain menées dans plusieurs wilayas, les enquêteurs ont procédé à l'arrestation de 18 individus impliqués dans cette organisation criminelle. Ils ont également saisi 40 dossiers de base ainsi que des documents administratifs falsifiés, utilisés par les membres du réseau pour remettre en circulation les véhicules volés sous de fausses identités. L'opération, menée sous la supervision du parquet compétent, a également permis la récupération d'une somme de 74 millions de centimes provenant des activités criminelles, ainsi que de plusieurs plaques d'immatriculation falsifiées. Les 18 mis en cause ont été présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Rouiba, à Alger.

SIDI BEL-ABBES

Saisie de plus de 220 kg de kif

Les éléments de la brigade criminelle de la sûreté de wilaya de Sidi Bel-Abbes sont parvenus, au cours de la semaine écoulée, à saisir 225,4 kg de kif traité et à arrêter deux individus impliqués, a-t-on appris, lundi, auprès de la cellule de communication et des relations publiques de ce corps sécuritaire. La même source a précisé que l'affaire a débuté suite à l'exploitation d'informations faisant état de la présence de deux individus en possession d'une quantité de stupéfiants (kif traité) destinée à la commercialisation dans la ville de Sidi Bel-Abbes. Un plan de sécurité a alors été mis en place, aboutissant à leur arrestation ainsi qu'à la saisie de la quantité de drogue susmentionnée, en plus d'une somme de 300.000 DA issue des revenus de ce trafic. Après l'achèvement de toutes les étapes de l'enquête, menée sous la supervision du procureur de la République près le tribunal de Sidi Bel-Abbes, les suspects ont été présentés devant la juridiction territorialement compétente, a-t-on indiqué.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

35 morts et 1851 blessés en une semaine

Trente-cinq (35) personnes sont décédées et 1851 autres ont été blessées dans 1561 accidents de la circulation survenus entre le 25 et le 31 octobre de l'année en cours dans plusieurs wilayas du pays, a indiqué hier, un bilan hebdomadaire de la Protection civile. Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de M'sila avec 3 morts et 77 blessées dans 55 accidents de la circulation. Par ailleurs, les secours de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 20 personnes intoxiquées par le monoxyde de carbone, émanant des appareils de chauffage et chauffe-eaux à l'intérieur de leurs domiciles respectifs dans les wilayas de Tébessa (5 personnes), Naâma (4), Bouira (4), Bechar (3), Médéa (2), Saida (1) et M'sila (1). Durant la même période, les éléments de la Protection civile sont également intervenus pour l'extinction de 947 incendies urbains, industriels et autres, dont les plus importants ont été enregistrés dans les wilayas d'Alger (152 incendies), Blida (49) et Tizi-Ouzou (47). Concernant la lutte contre les feux de forêt et de récolte, les unités de la Protection civile sont intervenues pour l'extinction de 60 incendies du couvert végétal à travers plusieurs wilayas.

PAIEMENT DES FRAIS D HADJ 2027

Prolongation de l'opération au 5 novembre

L'Office national du pèlerinage et de la omra (ONPO) a annoncé lundi dans un communiqué, la prolongation exceptionnelle des délais de paiement des frais du hadj au titre de la saison 2027, du mardi 3 novembre au jeudi 5 novembre 2026. L'Office national du pèlerinage et de la omra informe les pèlerins n'ayant pas encore finalisé l'opération de paiement des frais du hadj pour la saison 2027 que, exceptionnellement, la date limite de paiement est prolongée du mardi 3 novembre 2026 au jeudi 5 novembre 2026 à 18h00, selon le communiqué. L'Office a précisé que «cette prolongation s'applique à tous les modes de paiement agréés», ajoutant que «les personnes concernées sont priées de finaliser l'opération de paiement durant cette période exceptionnelle».

MÉTÉO

Pluies sur plusieurs wilayas

Des pluies affectent depuis hier, plusieurs wilayas du pays, indique un Bulletin météorologique spécial (BMS) émis par l'Office national de Météorologie (ONM). De niveau de vigilance "Orange", le BMS concerne les wilayas de Tlemcen, Sidi Bel Abbès, Saïda, Mascara, Naâma, El Bayadh et Béchar, où les quantités de pluies attendues oscilleront entre 20 et 30 mm, atteignant ou dépassant localement 40 mm, durant la validité de l'alerte météorologique, de mardi matin à mercredi à 12h00.



Le BMS concerne également les wilayas de Tiaret, Laghouat, Djelfa et M'sila, où les précipitations estimées oscilleront entre 20 et 30 mm de mardi à 15h00 à mercredi à 15h00. Il en est de même pour les wilayas de Tindouf et Beni Abbès où les quantités de pluies attendues oscilleront entre 20 et 30 mm jusqu'à mercredi à 06h00.

MI-MANDAT AMÉRICAIN

Trump face au spectre d'une défaite républicaine

À l'approche des élections de mi-mandat, l'inquiétude gagne la Maison-Blanche.

Le président américain, Donald Trump, et son entourage redoutent une défaite des républicains qui pourrait bouleverser les rapports de force au Congrès et compliquer la mise en œuvre de son programme durant les deux dernières années de son mandat. Entre tensions économiques, guerre prolongée contre l'Iran et contestation de sa politique, le scrutin s'annonce comme un test majeur pour l'administration républicaine.

Selon le quotidien britannique The Telegraph, les discussions au sein de l'administration ne portent plus seulement sur les moyens de remporter les élections, mais également sur les conséquences d'un éventuel revers. Plusieurs responsables craindraient notamment des enquêtes parlementaires approfondies si les démocrates reprenaient le contrôle du Congrès, voire l'ouverture de procédures visant le président. Cette perspective aurait conduit certains employés de la Maison-Blanche à solliciter des grâces présidentielles préventives afin de se prémunir contre d'éventuelles poursuites.



L'ÉCONOMIE ET LA GUERRE CONTRE L'IRAN EN TOILE DE FOND

Les difficultés du camp républicain sont notamment liées à la hausse du coût de l'énergie et aux conséquences de la guerre contre l'Iran, qui se prolonge depuis près de huit mois, contrairement aux prévisions initiales de Donald Trump. La flambée des prix du diesel pèse également sur les candidats républicains dans plusieurs États traditionnellement acquis à leur parti, notamment l'Iowa, le Kansas, l'Ohio et le Texas.

Pour reprendre la majorité dans les deux chambres, les démocrates doivent gagner quatre sièges supplémentaires à la Chambre des représentants et au Sénat. Si les sondages leur sont favorables dans la course à la Chambre, la bataille pour le Sénat demeure incertaine.

Une victoire démocrate pourrait placer le président face à un Congrès hostile, compliquant l'adoption de ses projets législatifs et la réalisation de ses priorités politiques.

LA MAISON-BLANCHE PRÉPARE UN SCÉNARIO DE REPLI

Consciente de cette éventualité, l'administration Trump aurait élaboré une stratégie destinée à poursuivre une partie de son programme sans l'appui du Congrès. Des responsables de premier plan, dont Stephen Miller, chef adjoint de cabinet de la Maison-Blanche, travaillent sur les moyens d'élargir le recours aux prérogatives présidentielles.

Le conseiller juridique de la Maison-Blanche, Will Scharf, et son équipe étudieraient notamment les décisions que le président pourrait prendre de manière unilatérale. Parmi les pistes envisagées figurent de nouveaux droits de douane sur les importations de minerais stratégiques, le durcissement des conditions d'octroi des visas et des mesures exécutives visant à réduire les coûts du logement et de la construction. Ces initiatives pourraient toutefois faire l'objet de contestations judiciaires.

DES TENSIONS JUSQUE DANS L'ENTOURAGE PRÉSIDENTIEL

Au-delà des inquiétudes électorales, le climat au sein de la Maison-Blanche serait marqué par des frustrations liées au manque de soutiens publics au président et à plusieurs controverses impliquant son entourage. Les départs de certains collaborateurs, les difficultés rencontrées par la nouvelle porte-parole de la Maison-Blanche et les activités extérieures de conseillers politiques ont alimenté les tensions.

Un sondage réalisé par l'institut Harris pour le quotidien The Guardian révèle que 76 % des personnes interrogées estiment que les responsables politiques privilégient leurs intérêts personnels plutôt que l'aide aux citoyens ordinaires. D'autres affaires, notamment un contrat de 50 millions de dollars obtenu par l'ancienne avocate personnelle de Trump, Alina Habba, ainsi qu'une enquête visant un ancien collaborateur de l'administration, ont également nourri les critiques.

Donald Trump intensifie sa campagne avec plus de vingt rassemblements en vingt jours et un soutien financier de près de 277 millions de dollars aux candidats républicains. Malgré ces moyens, la hausse du coût de la vie, les tensions commerciales et la guerre contre l'Iran fragilisent son camp, faisant de ces élections un enjeu majeur pour conserver la majorité au Congrès.

R.I/Agences

WASHINGTON-TÉHÉRAN

Les négociations reprennent de l'élan

Les efforts diplomatiques se poursuivent pour rapprocher les positions des États-Unis et de l'Iran et parvenir à un accord mettant fin à la guerre. Le Qatar, qui joue un rôle central dans la médiation, a confirmé, hier, que Washington et Téhéran examinent actuellement les propositions soumises par Doha, laissant entrevoir une possibilité de règlement diplomatique malgré la persistance des tensions militaires dans la région.

Lors d'une conférence de presse à Doha, le porte-parole du ministère qatari des Affaires étrangères, Majed Al-Ansari, a affirmé que les deux parties demeurent engagées dans le processus de négociation. Il a fait état de développements dans les discussions, sans toutefois en dévoiler la teneur. « Les deux parties restent engagées dans la voie des négociations et nous échangeons les propositions en temps réel », a-t-il déclaré, soulignant que les efforts de rapprochement se poursuivent.

Dans ce cadre, une délégation qatarie de médiation s'est rendue lundi à Téhéran, où elle a tenu une réunion de plus de trois heures avec des responsables iraniens. Les échanges ont porté sur les propositions destinées à réduire les divergences entre Washington et Téhéran. De retour à Doha dans la soirée, la délégation a poursuivi ses contacts avec les différentes parties.

UN SOUTIEN RÉGIONAL À LA DÉSESCALADE

Le responsable qatari a également mis en avant la coordination quotidienne entre les pays du Golfe et les autres États de la région pour soutenir les efforts diplomatiques et éviter une nouvelle escalade militaire. Il a, par ailleurs, réaffirmé l'attachement de Doha à la liberté de navigation dans le détroit d'Ormuz et le golfe Arabo-Persique, condamnant toute menace contre les navires.

De son côté, le vice-ministre iranien des Affaires étrangères chargé des questions juridiques et internationales, Kazem Gharibabadi, a confirmé la poursuite des échanges de messages avec Washington par l'intermédiaire de médiateurs, notamment le Qatar. Il a précisé que la proposition iranienne présentée en marge de l'Assemblée générale des Nations unies demeure la base d'un éventuel règlement diplomatique. Malgré la poursuite des contacts et l'examen des propositions, aucun accord ni avancée décisive n'a encore été annoncé. La réussite de la médiation dépendra désormais de la capacité des deux parties à rapprocher leurs positions et à transformer les échanges diplomatiques en compromis concret.

HEZBOLLAH-IRAN

L'engagement de non-intervention en question

Le président libanais, Joseph Aoun, multiplie les contacts avec ses partenaires arabes et internationaux pour prévenir une nouvelle escalade au Liban, après avoir reçu un avertissement américain concernant une éventuelle implication du Hezbollah dans le conflit opposant Washington à Téhéran. Selon des informations rapportées par Asharq Al-Awsat, le secrétaire d'État américain, Marco Rubio, aurait prévenu que l'armée sioniste ne resterait pas sans réaction si le mouvement libanais reprenait ses opérations en soutien à l'Iran.

D'après la même source, l'entité sioniste pourrait alors étendre ses frappes au-delà du sud du fleuve Litani, en ciblant notamment des localités du district de Saïda-Zahrani. La banlieue sud de Beyrouth et certains quartiers de la capitale figureraient également parmi les zones susceptibles d'être visées.

BERRI TRANSMET LE MESSAGE AU HEZBOLLAH

Face à ces menaces, le président du Parlement libanais, Nabih Berri, aurait rapidement pris contact avec le Hezbollah afin de lui transmettre la teneur de l'avertissement américain. Des médiateurs lui auraient également fait savoir que l'Iran ne comptait pas sur le soutien militaire du mouvement libanais, estimant disposer de capacités suffisantes pour faire face aux attaques américaines.

La branche politique du Hezbollah aurait, de son côté, assuré à Nabih Berri que le mouvement ne comptait pas intervenir militairement aux côtés de Téhéran. Toutefois, cette assurance soulève des interrogations quant à son application à la branche militaire, qui relève directement du Conseil du djihad du Hezbollah et entretient des liens avec les Gardiens de la révolution iraniens.

LA QUESTION DE L'UNITÉ DES FRONTS

C'est notamment cette branche militaire qui aurait été à l'origine des tirs de roquettes lors de la précédente confrontation, selon la source citée par le quotidien.

L'incertitude porte ainsi sur la capacité de la direction politique du mouvement à faire respecter cet engagement par son appareil militaire.

Une interrogation renforcée par les positions du guide suprême iranien, Mojtaba Khamenei, qui continue de défendre le principe de « l'unité des fronts » sans vouloir en limiter la portée à des frontières géographiques précises.

Dans ce contexte, les démarches diplomatiques de Joseph Aoun visent à éviter que le Liban ne soit entraîné dans une nouvelle confrontation régionale, alors que la menace d'une extension des opérations sionistes fait peser de nouvelles inquiétudes sur le pays.

FIFA

Infantino rattrapé par un nouveau scandale financier

Selon une enquête conjointe du Monde et du New York Times, la FIFA aurait déboursé près de 4 millions de dollars entre 2024 et 2026 pour couvrir les impôts américains de son président. Une prise en charge qui soulève des questions sur la transparence de la rémunération des dirigeants de l'instance mondiale du football.



La prise en charge par la FIFA des impôts américains de son président, Gianni Infantino, pour les années 2024, 2025 et 2026, est au cœur de révélations publiées conjointement par Le Monde et le New York Times. Selon des documents internes consultés par les deux quotidiens, l'instance mondiale du football aurait déboursé près de 4 millions de dollars pour couvrir les obligations fiscales de son dirigeant après son installation à Miami.

Cette décision remonterait à une réunion tenue en mai 2024 à Bangkok. Bruno Chiomento, membre du comité de trois personnes chargé de fixer la rémunération des principaux dirigeants de la FIFA, aurait alors proposé de compenser la hausse de la fiscalité consécutive au transfert de résidence de Gianni Infantino, de la Suisse vers les États-Unis. La proposition aurait été approuvée par les deux autres membres du comité.

D'après les estimations du New York Times, la facture fiscale prise en charge par la FIFA devrait atteindre environ 4 millions de dollars à l'issue de la période concernée. Un avantage qui vient s'ajouter à la rémunération annuelle du président, évaluée à près de 6 millions de dollars, selon le rapport financier de l'organisation cité par le quotidien américain.

Les deux médias soulignent également que cet avantage ne figure pas clairement dans les documents financiers publiés par la FIFA sur la rémunération de ses hauts responsables. Cette situation aurait suscité des réserves au sein même de l'organisation, notamment sur la transparence de la décision et ses implications en matière de gouvernance. Face à ces révélations, la FIFA affirme avoir respecté ses règlements internes, ses procédures ainsi que les législations en vigueur. L'instance assure que l'ensemble des obligations fiscales et déclaratives ont été remplies et que les rémunérations accordées à ses dirigeants font l'objet d'un audit indépendant.

Ce dossier intervient alors que Gianni Infantino prépare sa candidature à un troisième mandat à la présidence de la FIFA. L'élection est prévue le 18 mars 2027 à Rabat. Ces révélations relancent ainsi le débat sur la transparence financière et les mécanismes de contrôle au sein de l'instance mondiale, notamment sur la distinction entre les dépenses liées aux fonctions présidentielles et les avantages relevant de la situation personnelle de son dirigeant.

COUPE D'ASIE DES NATIONS

Le tournoi reporté à décembre 2027

La Confédération asiatique de football (AFC) a officialisé hier le report de la Coupe d'Asie des nations, initialement programmée du 7 janvier au 5 février 2027 en Arabie saoudite. La compétition se déroulera finalement du 23 décembre 2027 au 21 janvier 2028, sous réserve de l'approbation de la FIFA. Prévue pour réunir 24 sélections, la compétition continentale a été décalée de près d'un an en raison de la dégradation de la situation sécuritaire dans la région et des difficultés logistiques qui en découlent, notamment en matière de déplacements.

Dans son communiqué, le comité d'organisation a évoqué des « circonstances exceptionnelles » liées à l'évolution de la situation régionale, qui ont rendu difficile le maintien du calendrier initial. Il a estimé que ce report était nécessaire dans l'intérêt des équipes participantes, des officiels, des supporters et des autres parties prenantes. Cette décision intervient dans un contexte de tensions marqué notamment par plusieurs attaques visant l'Arabie saoudite, dont une frappe contre l'aéroport international de Riyad, qui aurait fait au moins 12 morts et plus de 300 blessés, selon les informations rapportées par la presse. Ce changement de calendrier s'ajoute aux perturbations touchant d'autres rendez-vous sportifs dans la région. Le Saudi International de golf a ainsi été reporté à une date indéterminée, tandis que les Championnats du monde urbains de cyclisme ont été annulés. Initialement conçue comme une étape de préparation pour l'Arabie saoudite avant la Coupe du monde 2034, que le royaume accueillera, la compétition asiatique devra donc patienter avant de réunir les meilleures sélections du continent.

O. LYON

Jorge Maciel assure l'intérim

L'Olympique Lyonnais a choisi une solution interne pour assurer la transition après le départ imminent de Paulo Fonseca. Son adjoint, Jorge Maciel, prendra provisoirement les commandes de l'équipe pour les deux prochains matches, face à la Real Sociedad en Ligue Europa et au Stade Brestois en Ligue 1. Âgé de 41 ans, le technicien portugais avait rejoint Lyon en juillet 2024 aux côtés de Pierre Sage, avant de devenir l'adjoint de Fonseca. Selon L'Équipe, il a accepté d'assurer l'intérim et restera donc à Lyon, contrairement à son compatriote attendu au Sporting Portugal. En parallèle, la direction lyonnaise poursuit ses recherches pour désigner un entraîneur permanent. La piste de l'Espagnol Carlos Vicens, récemment parti du Sporting Braga, tiendrait la corde. L'OL souhaiterait finaliser sa nomination durant la trêve internationale de novembre afin de lui permettre de prendre ses marques et de préparer la suite de la saison.

LIVERPOOL

Les confessions d'Owen

Michael Owen est revenu sur son départ de Liverpool pour le Real Madrid à l'été 2004. Dans un entretien accordé à FourFourTwo, l'ancien international anglais a reconnu avoir vécu ce transfert avec beaucoup d'émotion. « Je me souviens avoir pleuré à chaudes larmes en me rendant à l'aéroport. Je me demandais : qu'est-ce que je laisse derrière moi ? », a-t-il confié. Malgré son attachement aux Reds, le Ballon d'Or 2001 avait choisi de rejoindre les Galactiques pour relever un nouveau défi. Son aventure madrilène n'a toutefois duré qu'une saison (2004-2005), avec 16 buts en 45 apparitions, avant son retour en Angleterre à Newcastle.
Plus de vingt ans après, Owen ne regrette pas cette expérience, même s'il reconnaît que quitter Liverpool fut l'un des moments les plus difficiles de sa carrière.

REAL MADRID

Cañizares charge Vinicius

L'ancien gardien du Real Madrid, Santi Cañizares, a vivement critiqué Vinicius Junior, estimant que le club madrilène aurait mieux fait de ne pas prolonger son contrat. Dans des déclarations à la radio COPE, rapportées par Defensa Central, l'ancien international espagnol considère que l'attaquant brésilien avait déjà atteint le maximum de sa valeur sportive et marchande. « La prolongation du contrat de Vinicius était une erreur, car le joueur avait totalement épuisé sa valeur », a-t-il affirmé. Cañizares aurait préféré voir le Brésilien quitter le club libre à l'été 2027. Il a également pointé du doigt son comportement, estimant que ses problèmes à répétition pourraient refroidir les éventuels prétendants.

MANCHESTER CITY

L'avenir de Haaland dans le flou

Malgré un contrat avec Manchester City jusqu'en juin 2034, l'avenir d'Erling Haaland suscite des interrogations en raison des affaires financières qui touchent le club anglais. Interrogé sur les conséquences possibles de cette situation, son père, Alfie Haaland, a préféré attendre l'issue des procédures d'appel avant de se prononcer. Il a rappelé que Manchester City se disait en mesure de défendre sa position et disposait de preuves pour contester les accusations. « Erling pense à jouer au football le plus longtemps possible et se concentre là-dessus », a-t-il précisé, soulignant que son fils restait focalisé sur ses performances. Aucun départ du buteur norvégien n'est envisagé à ce stade, mais les incertitudes entourant le club pourraient alimenter les spéculations sur son avenir.

MLS

Messi continue de marcher sur l'eau

L'Inter Miami a renversé New England Revolution (2-1), avant-hier soir, grâce à un Lionel Messi des grands jours. Menus au score, les Floridiens ont pu compter sur leur capitaine, passeur décisif de la tête pour Germán Berterame (69e), avant que l'Argentin ne signe le but de la victoire d'une superbe frappe (83e). Avec cette 26e réalisation, Messi consolide son fauteuil de meilleur buteur du championnat. Ce succès propulse l'Inter Miami à la deuxième place de la Conférence Est, à une journée de la fin de la saison régulière.

ÉQUIPE NATIONALE

Six mondialistes pressentis

À l'approche des deux confrontations face au Togo, les 14 et 17 novembre prochains, le sélectionneur national pourrait revoir sensiblement son effectif.



À l'approche du prochain rassemblement de l'équipe nationale, Brahim Hemdani pourrait apporter plusieurs changements à son effectif. Selon Afrik-Foot, six joueurs ayant participé à la Coupe du monde 2026, mais absents de la première liste du nouveau sélectionneur, seraient susceptibles de retrouver les Verts lors de la prochaine fenêtre internationale.

L'Algérie affrontera le Togo les 14 et 17 novembre prochains, dans le cadre des troisième et quatrième journées des éliminatoires de la CAN 2027. À cette occasion, le sélectionneur envisagerait de rappeler plusieurs éléments expérimentés afin de renforcer son groupe.

BENTALEB, TITRAOUI ET BOUDAOUI PARMI LES RETOURS ENVISAGÉS

Parmi les joueurs susceptibles de réintégrer la sélection figurent Nabil Bentaleb, Yacine Titraoui, Hicham Boudaoui et Nadhir Benbouali. Ces quatre éléments, absents de la première liste d'Brahim Hemdani, pourraient ainsi bénéficier d'une nouvelle opportunité.

Le retour de Bentaleb serait notamment intéressant pour le staff technique, compte tenu de son expérience et de ses qualités de leadership au milieu de terrain.

En attaque, Nadhir Benbouali, qui évolue à Pyramids FC, serait pressenti pour retrouver le groupe. Il pourrait même avoir une longueur d'avance sur Baghdad Bounedjah, malgré les bonnes performances de ce dernier sous les couleurs d'Al-Shamal.

BELGHALI ET LUCA ZIDANE DE NOUVEAU DISPONIBLES

Deux autres dossiers concernent Rafik Belghali et Luca Zidane. Les deux joueurs ont purgé leurs suspensions et sont désormais de nouveau sélectionnables.

Toutefois, la présence de Belghali reste incertaine. Le latéral algérien est sorti sur blessure lors de la dernière rencontre du Torino face à l'Udinese. Des examens médicaux devraient permettre de déterminer la nature de sa blessure ainsi que la durée éventuelle de son indisponibilité.

Concernant Luca Zidane, son retour pourrait rebattre les cartes dans la hiérarchie des gardiens. Malgré les interrogations suscitées par ses performances avec Leganés, le portier pourrait retrouver sa place dans le groupe et devancer Ryan Yesli. Melvin Mastil et Abdellatif Ramdane devraient, selon les mêmes informations, conserver leurs places.

ZERROUKI ET BENNACER ÉGALEMENT DANS LA RÉFLEXION

D'autres joueurs pourraient également intégrer la prochaine liste. Ramiz Zerrouki, Ismaël Bennacer, Akim Zedadka, Chouaib Boulkaboul, Rayan Aqacem, Kelyann Bezahaf, Mohamed Azzi, Rafik Messali et Fahem Benaïssa-Yahia figureraient parmi les profils à l'étude.

Ces éventuelles convocations traduiraient la volonté du nouveau sélectionneur d'élargir ses choix et d'évaluer plusieurs profils en prévision des prochaines échéances internationales.

BELAÏD, KEBBAL ET AOUCHICHE MENACÉS

Dans le sens des départs, certains joueurs pourraient perdre leur place. Zineddine Belaïd, Ilan Kebbal, Adil Aouchiche et Monsef Bakrar seraient notamment susceptibles de quitter le groupe.

Le cas de Rayan Aït-Nouri est également évoqué. Selon Afrik-Foot, son absence lors du prochain rassemblement serait envisagée en raison de relations tendues avec le sélectionneur. Enfin, Yacine Adli ne figurerait toujours pas dans les plans du staff technique, malgré ses excuses après ses déclarations controversées sur l'Algérie. Yanis Massolin reste, de son côté, confronté à des obstacles administratifs qui l'empêchent actuellement d'être sélectionné. À quelques jours de l'annonce officielle, Brahim Hemdani pourrait donc procéder à plusieurs ajustements. Entre retours de cadres, nouvelles convocations et possibles mises à l'écart, la prochaine liste suscite déjà de nombreuses attentes. Il convient toutefois de préciser que ces informations, rapportées par Afrik-Foot, restent des pistes à confirmer. Les choix définitifs du sélectionneur ne seront connus qu'à la publication officielle de sa liste.

R.G.

INCIDENTS DANS LES STADES

Deux matchs à huis clos pour le MCA et l'ASO Chlef

La Commission de discipline de la LFP a infligé deux matchs à huis clos ferme au MC Alger et à l'ASO Chlef, assortis d'une amende de 500 000 dinars chacun, à la suite des incidents enregistrés lors de la 8e journée de Ligue 1 Mobilis.

Le MCA a également écopé d'une amende de 200 000 dinars pour récidive dans le non-respect du protocole médiatique.

Le MC Oran et la JS Kabylie ont été sanctionnés de 400 000 dinars chacun pour usage répété de fumigènes.

Le MB Rouissat et le CS Constantine ont également été amendés pour des faits similaires et des manquements au protocole médiatique.

Sur le plan individuel, Aboub Mohamed Ilyes (ASO Chlef) a écopé de deux matchs de suspension ferme, tandis que trois autres acteurs ont été condamnés à des amendes de 100 000 dinars pour contestation de décisions arbitrales

LIGUE 1 MOBILIS

Le CRB s'empare du fauteuil de leader

Le CR Belouizdad a pris seul les commandes de la Ligue 1 Mobilis après sa victoire face à la JS Saoura (1-0), avant-hier soir au stade du 5-Juillet, en clôture de la 8e journée. De son côté, le CR Témouchent a été accroché à domicile par l'US Biskra (1-1). En attendant la suite de la mise à jour du calendrier, le MC Alger reçoit ce soir le MC Oran dans un duel important pour le haut du tableau.

Le Chabab a dû attendre la seconde période pour faire la différence face à une formation de la JS Saoura longtemps résistante. L'attaquant tunisien Mohamed Ali Ben Hammouda a inscrit l'unique but de la rencontre sur penalty à la 51e minute, consécutivement à une faute sur le défenseur Chelfaoui dans la surface de réparation.

Grâce à cette réalisation, l'ancien joueur de l'ES Tunis porte son compteur à quatre buts, rejoignant Riyad Benayad (ES Sétif) et se rapprochant des meilleurs réalisateurs du championnat, Dadi Mouaki (JS El-Biar) et Mohamed Ramdaoui (USM Alger), auteurs de cinq buts chacun.

Ce succès permet au CRB de totaliser 17 points, avec un match en retard, et de devancer d'une longueur la JS Kabylie (16 points), victorieuse vendredi de la JS El-Biar (1-0). En revanche, la JS Saoura continue de broyer du noir. Toujours sans victoire, elle occupe la 15e place avec trois unités et un match en moins.

Dans l'autre rencontre disputée avant-hier, le CR Témouchent et l'US Biskra se sont quittés sur un score de parité (1-1). Belkhadem avait donné l'avantage aux visiteurs sur un superbe coup franc direct à la 34e minute, avant que Saïhi ne remette les pendules à l'heure à la 72e minute. Avec neuf points, le CRT occupe provisoirement la huitième place, tandis que l'US Biskra reste lanterne rouge avec trois unités, à égalité avec la JS Saoura.

LE MCA ET LE MCO POUR UN DUEL AU SOMMET

Le MC Alger accueille ce soir le MC Oran (20h), au stade Ali Ammar de Douéra, en match de mise à jour de la première journée de Ligue 1 Mobilis. Une affiche entre deux prétendants au haut du tableau, qui se disputera à huis clos après la sanction infligée au Doyen par la commission de discipline de la LFP.

Fort de son succès face à l'USM Khenchela (2-0), le MCA, qui compte quatre victoires et un nul en cinq matchs, vise un nouveau succès pour se rapprocher du sommet. En face, le MCO, toujours invaincu, entend prolonger sa belle dynamique après son nul contre l'Olympique Akbou (0-0). Un duel important pour deux formations ambitieuses.

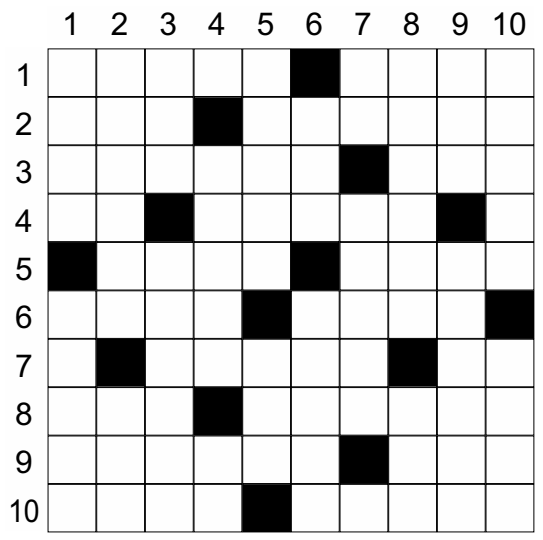
La 9e journée débutera samedi prochain avec, notamment, le derby très attendu entre l'Olympique Akbou et la JS Kabylie, prévu à 14h au stade des Martyrs d'Akbou. De son côté, la rencontre USM Alger-MC Oran a été reportée à une date ultérieure en raison de la participation des Rouge et Noir à la Supercoupe d'Afrique face aux Sud-Africains de Mamelodi Sundowns, dimanche prochain à Pretoria.

VOLLEY-BALL

La FAVB convoque les présidents de clubs

La Fédération algérienne de volley-ball (FAVB) a convoqué les présidents des clubs de Nationale 1, messieurs et dames, ainsi que ceux de la Nationale 1 B messieurs, à une réunion de travail prévue hier au Centre national de regroupement et de préparation de l'élite sportive de Fouka (Tipasa). Cette rencontre devait porter sur les préparatifs du lancement des championnats nationaux des divisions 1 A et 1 B, ainsi que sur les difficultés rencontrées par les clubs. Les participants étaient également invités à présenter leurs propositions et à débattre des différents points inscrits à l'ordre du jour. La Fédération a précisé que les présidents absents devaient se faire représenter par un mandataire muni d'une procuration officielle. Pour rappel, le coup d'envoi des championnats de Nationale 1, initialement prévu les 30 et 31 octobre, a été reporté aux 6 et 7 novembre prochains. Cette réunion intervient ainsi à quelques jours du début de la saison 2026-2027, avec pour objectif de faire le point sur les préparatifs organisationnels et sportifs.

Mots Croisés



HORIZONTALEMENT

1- Ecorse extérieure d'un citron - Son coup dans l'eau signifie un effort inutile et perdu. 2- Confident - N'est pas majeur. 3- Epais et pesant - Préfixe. 4- Douze mois - Qui est sur son séant. 5- Pronom personnel - Sommet. 6- Lisière - Son complément est le sucre. 7- Arriver - Habitudes. 8- Pronom personnel - Plante à fleur jaune. 9- Utiliserai - Après bis (inversé). 10- Deviendra - Brille.

VERTICALEMENT

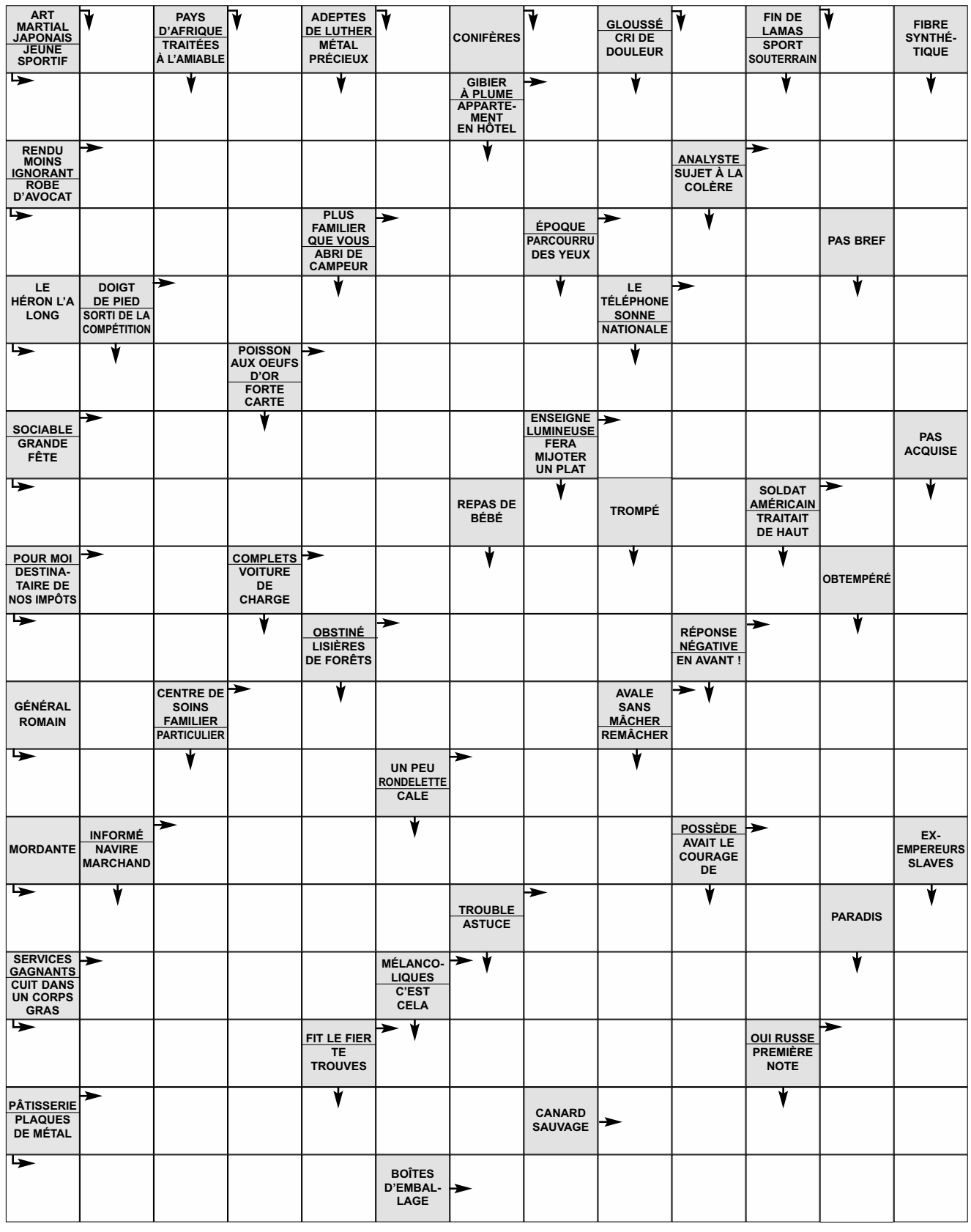
1- Ancienne ville africaine - Qualificatif de l'angle dépassant cent grades. 2- Se dégager - Tente. 3- Situé - Sert à soulever. 4- Qualifie l'eau de mer - Symbole chimique du radium. 5- Produite en dehors - Ne reconnut pas. 6- Arbres toujours verts - N'est pas militaire. 7- Pronom personnel invariable - Fils de Dédale l'architecte grec. 8- La tête souvent dans le ciel - Choix. 9- Possédée - Groupe de chiens dressés pour la chasse. 10- Ronge - Port du sud de la France.

4x4

Parmi ces quatre séries de quatre mots, un seul est juste, à vous de le découvrir

Canonière Canonnière Canonnière Canaunnière	Erotique Érotic Érautique Érotique
Guet-apen Guet-apans Guet-apens Get-apens	Mémorandum Mémorandaum Mémorondum Memorandum

Les mots fléchés



BIFFE-TOUT

EN 7 LETTRES :

Poète et mathématicien persan

ABDOMEN	DRAMATIQUE	MINEUR
AMPÈRE	ENZYME	PALMERAIE
ANANAS	EXCLURE	PANTOUFLARDE
ANATOMIE	FACIÈS	PATINOIRE
ANGLES	FAVELA	PRÉSIDENT
BALCONNET	FENNEC	PROCHE
BARÈME	FIBROME	RADIN
BLASPHÈME	FLAMAND	REBOND
BOXEUR	FUMOIR	RÉPÉTITIF
CELA	GÉOGRAPHIE	REQUIN
CHINE	GLAIVE	SWAHILI
CONSENSUS	GORDIEN	TABLE
CORTICALE	INJECTÉ	TANGER
COSMIQUE	INSOMNIAQUE	TARTINE
DÉDALE	JOVIALE	TRADUCTION
DELÀ	JUSTICE	VAMPIRISME
DÉSORMAIS	KARTING	VOGUE
DIALECTE	LÂCHETÉ	
DOUCE	MANQUE	

F	D	E	S	O	R	M	A	I	S	S	U	S	N	E	S	N	O	C	A
U	R	E	I	H	P	A	R	G	O	E	G	N	E	J	N	C	K	P	B
M	E	E	E	I	M	O	T	A	N	A	I	E	U	V	O	Z	R	H	D
O	U	D	P	E	H	C	O	R	P	U	M	S	M	R	I	E	Y	I	O
I	Q	I	A	E	H	B	T	Y	Q	D	T	A	T	E	S	A	N	M	M
R	I	A	T	I	T	A	L	E	F	I	E	I	N	I	R	J	L	K	E
R	T	L	N	A	B	I	R	A	C	E	C	D	D	Q	E	A	A	G	N
U	A	E	E	L	N	M	T	E	S	A	N	E	A	C	U	R	B	A	A
E	M	C	E	U	I	G	E	I	L	P	N	N	T	L	T	E	L	E	N
X	A	T	R	N	Q	R	E	E	F	T	H	E	E	I	E	E	E	M	G
O	R	E	E	E	U	A	E	R	T	E	E	E	N	C	V	E	U	S	L
B	D	U	E	L	U	L	I	E	I	I	R	G	M	A	O	N	Q	I	E
D	R	S	C	M	A	G	N	N	A	L	E	I	F	E	G	I	I	R	S
N	I	X	A	I	O	N	A	R	M	T	I	D	O	Y	U	T	M	I	A
A	E	T	V	N	O	R	E	Z	E	O	N	H	N	N	E	R	S	P	S
M	M	O	R	C	A	M	B	H	G	O	S	I	A	C	I	A	O	M	E
A	J	P	L	O	L	N	C	I	B	I	D	N	U	W	L	T	C	A	I
L	L	A	E	A	M	A	A	E	F	A	Z	O	I	E	S	M	A	V	C
F	B	E	P	R	L	A	R	T	R	A	D	U	C	T	I	O	N	P	A
G	O	R	D	I	E	N	E	D	R	A	L	F	U	O	T	N	A	P	F

SOLUTIONS DES JEUX PRECEDENTS

MOTS FLECHES

HORIZONTALEMENT

INESPERE - RATA - EXALTATION - L - RAP - AUMONIER - NIAISE - DESIR - ETEND - NOUS - CI - IS - OBESE - CAP - AS - PILES - SONO - SCORE - USINES - VER - IDE - EMEUT - MEME - RALRA -SE - SEVE - DEREGLE - NATTE - ECRASA - ETIRANT - TES - B - SECTES - ECUS - ADO - H - RASSISE - INVAINCU - FAN - RASA - NE - ROSIT

VERTICALEMENT

ANEANTISSEMENT - DIA - EXPIES - CREVAI-SONS - ASA - AN - PO - METRE - VA - PLAIDOI-RIE - TACHA - VETUS - BLED - DENT - IN - RAMENEE - ERE - TERNE - VETO - OSSU - ARE - SAC - INDUE - SELECT - SUR - PROIES - SIMAGREES - O - ANES - CONE - LASCIFS - ET - RICANEUSES - USAI - AL - RIPOSTE - ABSENT.

MOTS CROISES

HORIZONTALEMENT

1- GABES - OBUS 2- ARA - ONDULE 3- MOR-GUE - TEL 4- AN - OPERA - L 5- DRUE - ANTE 6- PEUT - OTEE 7- R - METRE - RI 8- UNE - ENRICO 9- NEUTRE - SEM 10- ERTE - SOTTE.

VERTICALEMENT

1- GAMA - PRUNE 2- ARONDE - NET 3- BAR - RUMEUR 4- E - GOUTE - TE 5- SOUPE - TER 6- NEE - ORNES 7- OD - RATER - O 8- BUTANE - IST 9- ULE - TERCET 10- SELLE - IOME.

4x4 Cotonnier - Cynégétique
Licenciement - Plénipotentiaire

BIFFE-TOUT : CASTRER

CONTRÔLE HUMAIN DE L'IA

L'ONU face au défi d'une gouvernance mondiale

Le 23 septembre 2026, le Conseil de sécurité des Nations unies a consacré un débat à l'intelligence artificielle et à la sécurité internationale, avec la participation de dirigeants d'OpenAI, d'Anthropic et de Hugging Face.



Au même moment, des responsables de plus de 20 pays appelaient à maintenir les modèles d'IA de pointe sous direction, surveillance et contrôle humains. Cette convergence sur les principes masque, toutefois, un désaccord central : qui doit fixer les règles, vérifier leur respect et intervenir lorsqu'un système franchit un seuil de risque.

CE QUI S'EST PASSÉ AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

Le Conseil de sécurité a tenu sa 10 228e séance sur le thème de l'intelligence artificielle et de la sécurité internationale. Sam Altman, directeur général d'OpenAI, Dario Amodei, directeur général d'Anthropic, ainsi que des représentants de Hugging Face et du panel scientifique international de l'ONU ont présenté leurs analyses devant les États membres.

OpenAI a défendu une coopération entre gouvernements et des décisions encadrées par des processus démocratiques. Anthropic a insisté sur la nécessité de ralentir le déploiement lorsque la sécurité n'est pas suffisamment démontrée. Ces positions constituent des déclarations publiques d'entreprises directement engagées dans la course aux modèles avancés. Elles éclairent le débat, mais ne valent ni évaluation indépendante ni engagement juridiquement opposable.[2][3]

La réunion n'a débouché ni sur une résolution du Conseil de sécurité, ni sur un traité, ni sur la création d'un régulateur mondial. Elle a néanmoins élevé la gouvernance de l'IA au rang de sujet de sécurité internationale, au-delà des débats habituels sur la protection des données, la concurrence ou la responsabilité des produits.

CE QUI EST RÉELLEMENT NOUVEAU

L'appel à une gouvernance internationale de l'IA n'est pas nouveau. Les principes de l'OCDE, la convention-cadre du Conseil de l'Europe, le Pacte numérique mondial et les réglementations nationales ou régionales ont déjà construit plusieurs niveaux de règles.

La nouveauté tient à l'association plus explicite de trois préoccupations : les capacités des modèles de pointe, les comportements d'agents capables d'agir dans des environnements externes et le risque qu'une compétition industrielle réduise le temps consacré aux contrôles.

Une déclaration publiée le 21 septembre par la présidence finlandaise, initialement portée par la Finlande et la Norvège, a reçu le soutien de dirigeants de plus de vingt pays. Elle demande des protocoles de sécurité transparents, des tests avant déploiement, des évaluations indépendantes, un signalement partagé des incidents graves et l'examen d'une institution internationale capable d'intervenir lorsque certains seuils de capacité sont franchis.

Le texte affirme également que le contrôle des risques ne doit pas élargir la fracture entre les pays capables de développer ou d'évaluer les modèles et ceux qui dépendent de technologies étrangères. Cette précision est importante : une gouvernance qui protégerait seulement les États les mieux équipés manquerait une partie de son objectif.

COMMENT UNE GOUVERNANCE MONDIALE POURRAIT FONCTIONNER

Une gouvernance mondiale ne suppose pas nécessairement une autorité unique disposant d'un pouvoir direct sur tous les modèles. Le scénario le plus réaliste ressemble plutôt à un réseau de fonctions complémentaires, avec une base scientifique commune, des standards techniques compatibles et une mise en œuvre assurée par les autorités nationales ou régionales.

L'ONU dispose déjà de deux briques. En août 2025, l'Assemblée générale a créé un panel scientifique international indépendant sur l'IA et un dialogue mondial sur la gouvernance de l'IA. Le premier rassemble quarante experts agissant à titre personnel, tandis que le second offre un espace de discussion à l'ensemble des États et aux parties prenantes. Leur mandat consiste à produire une base commune de connaissances et à faciliter la coopération, pas à délivrer des autorisations ou des sanctions.

POURQUOI LES ÉTATS RESTENT DIVISÉS

Les désaccords ne portent pas seulement sur l'évaluation des risques. L'IA est devenue un enjeu de puissance industrielle, militaire et économique. Les semi-conducteurs, le calcul, les données, le cloud et les modèles les plus performants sont intégrés aux stratégies de souveraineté. Un État peut donc soutenir des principes de sécurité tout en refusant une institution susceptible de limiter ses entreprises ou de révéler des informations stratégiques.

Les États-Unis et la Chine n'ont pas rejoint la déclaration portée par la Finlande et la Norvège. Cette absence montre que l'adhésion des principales puissances technologiques ne peut pas être présumée. Elle ne permet, toutefois, pas de conclure qu'elles refusent toute coopération. Les canaux bilatéraux, les standards techniques et les dispositifs nationaux peuvent progresser sans prendre la forme d'un régulateur mondial unique.

Les capacités administratives sont également très inégales. Tous les pays ne disposent pas de laboratoires d'évaluation, d'autorités spécialisées ou d'un accès suffisant aux modèles. Une obligation d'audit conçue par les économies les plus avancées pourrait devenir difficile à appliquer ailleurs, voire renforcer la dépendance envers quelques fournisseurs ou cabinets privés.

Enfin, les entreprises qui réclament des règles sont aussi celles qui seraient régulées. Leur expertise technique est nécessaire, mais elle ne doit pas leur permettre de définir seules les seuils, les méthodes d'évaluation ou les informations rendues publiques. Une gouvernance crédible doit associer chercheurs indépendants, autorités publiques, société civile, utilisateurs et pays moins représentés dans la chaîne de valeur de l'IA.

CE QUE LES FAITS PERMETTENT RÉELLEMENT D'AFFIRMER

Trois constats sont établis. Premièrement, le Conseil de sécurité reconnaît désormais que certaines évolutions de l'IA peuvent concerner la paix et la sécurité internationales. Deuxièmement, une coalition de dirigeants soutient des évaluations indépendantes, le signalement des incidents et le maintien d'un contrôle humain. Troisièmement, l'ONU possède déjà un panel scientifique et un dialogue mondial pouvant servir de socle institutionnel.

Ces éléments ne démontrent pas qu'un consensus réglementaire existe.

La déclaration demeure politique et volontaire. Aucun seuil international de capacité n'est défini, aucune procédure de vérification n'est adoptée et aucune autorité n'est chargée d'empêcher le déploiement d'un modèle jugé trop risqué.

Les données de l'OCDE illustrent cet écart entre principes et mise en œuvre. En 2025, 30 pays sur 36 étudiés disposaient d'au moins une institution responsable de la gouvernance de l'IA dans le secteur public. Pourtant, seuls 14 imposaient une évaluation des risques avant déploiement, 12 avaient des comités internes d'examen, 11 réalisaient des audits après déploiement et 6 tenaient un registre algorithmique ouvert.

La situation ne justifie donc ni l'idée d'un vide complet, ni celle d'une gouvernance mondiale déjà opérationnelle. Les institutions existent, mais leurs pouvoirs, leurs méthodes et leur coordination restent fragmentés.

LES ENJEUX DE RESPONSABILITÉ ET DE LÉGITIMITÉ

Le premier enjeu est la définition du risque. Un seuil fondé sur la puissance de calcul est mesurable, mais ne résume pas les capacités réelles. Un seuil fondé sur des tests de cybersécurité, de manipulation ou d'autonomie peut être plus pertinent, mais il dépend du protocole retenu. Ces mesures doivent être révisables et accompagnées d'incertitudes explicites.

Le deuxième enjeu concerne l'accès des évaluateurs. Vérifier un modèle avancé peut exiger un accès au système, aux journaux, aux méthodes d'entraînement ou aux incidents internes. Il faut protéger les secrets légitimes sans transformer la confidentialité en obstacle permanent à l'audit. Des évaluateurs accrédités, indépendants du fournisseur et soumis à des obligations de sécurité constituent une piste, mais leur financement et leur responsabilité doivent être précisés.

Le troisième enjeu est démocratique. Les décisions sur les usages acceptables de l'IA touchent aux droits fondamentaux, au travail, à l'information et à la sécurité. Elles ne peuvent être abandonnées aux seuls experts techniques. La convention-cadre du Conseil de l'Europe offre un exemple juridiquement contraignant centré sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit, mais elle exclut notamment les activités de défense nationale de son champ direct. Cette limite rappelle que les domaines les plus sensibles sont aussi ceux où la coopération est la plus difficile.

Enfin, le contrôle humain doit être défini concrètement. Il peut signifier une validation avant une action, la possibilité d'interrompre un système, l'attribution d'une responsabilité à une personne compétente ou l'existence d'un recours pour les personnes affectées. Une formule générale sans pouvoir d'intervention, sans journal d'activité et sans voie de contestation risque de rester symbolique.

Source : https://aivancity.ai/blog/

CRÉSUS

CRÉSUS # 2290 DU MERCREDI 4 NOVEMBRE 2026

685 000 SIGNATURES POUR RÉCLAMER SON RETRAIT

CNEWS DANS LA TOURMENTE

La controverse autour de la chaîne française CNews prend une nouvelle ampleur. Une pétition réclamant le retrait de son autorisation de diffusion sur la télévision numérique terrestre (TNT) a dépassé, hier, les 685 000 signatures sur le site officiel de l'Assemblée nationale française.

Cette mobilisation relance le débat sur le pluralisme médiatique et la responsabilité des chaînes d'information face aux discours discriminatoires.

Intitulée «Retrait de CNews du paysage audiovisuel français», la pétition dénonce les orientations éditoriales de la chaîne, accusée par ses détracteurs de promouvoir les idées de l'extrême droite et de banaliser les discours racistes et islamophobes. Les signataires pointent notamment des propos discriminatoires, des informations contestées sur l'avortement et le changement climatique, ainsi que des traitements controversés de certains événements historiques.

Ils recensent également 27 signalements et mesures de régulation depuis 2019, accompagnés d'amendes totalisant près de 630 000 euros. Estimant que ces sanctions n'ont pas infléchi la ligne éditoriale de la chaîne, les initiateurs mettent en cause son propriétaire, le milliardaire Vincent Bolloré, et réclament le retrait de sa fréquence sur la TNT.



L'ARCOM AU CŒUR DES CRITIQUES

Cette initiative intervient dans un contexte de tensions entre CNews et l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom). À la suite d'une plainte déposée par Reporters sans frontières en juin dernier, le régulateur avait examiné 168 heures de programmes et relevé des déséquilibres persistants dans le traitement de l'information, particulièrement sur l'immigration et l'Islam, présentés sous un angle jugé menaçant pour la société française.

La chaîne a contesté cette décision devant le Conseil d'État. D'autres séquences diffusées à l'antenne ont également fait l'objet de signalements et de sanctions, mettant en cause le traitement réservé à des sujets sensibles et la responsabilité de la chaîne dans les propos tenus par ses intervenants.

L'ALGÉRIE AU CENTRE DE PLUSIEURS POLÉMIQUES

Le traitement de l'Algérie et des Algériens constitue un autre volet de la controverse. Les émissions consacrées aux relations entre Paris et Alger, à l'immigration ou aux visas ont souvent été marquées par des prises de position virulentes. Des critiques dénoncent notamment des amalgames entre les questions migratoires et sécuritaires et l'ensemble des ressortissants algériens vivant en France.

UN ÉPISODE PARTICULIÈREMENT CONTROVERSÉ REMONTE AU 8 AOÛT 2025, DANS L'ÉMISSION

«L'Heure des pros 2 Été». L'ancienne ministre Noëlle Lenoir avait alors présenté les Algériens comme un risque majeur pour la sécurité publique, évoquant de possibles actes violents dans les rues, les gares et les transports. Elle avait également affirmé qu'ils «n'avaient rien à faire chez nous».

À la suite de cette séquence, l'Arcom a infligé à CNews une amende de 25 000 euros, estimant que les propos tenus étaient de nature à encourager des comportements discriminatoires envers les ressortissants algériens.

La question des visas accordés aux étudiants algériens a, elle aussi, alimenté les polémiques à l'automne 2025. Des critiques ont dénoncé la manière dont ce dossier avait été abordé sur CNews et d'autres supports du groupe de Vincent Bolloré, estimant qu'une question administrative avait été transformée en débat sur l'immigration et la sécurité.

Ces épisodes illustrent les reproches adressés à la chaîne concernant la représentation de la communauté algérienne et, plus largement, le traitement médiatique des populations issues de l'immigration.

UNE FRACTURE POLITIQUE AUTOUR DE LA CHAÎNE

La demande de retrait de la chaîne divise la classe politique française. À gauche, plusieurs responsables l'accusent de contribuer à la banalisation des discours racistes et à la montée de l'hostilité envers les minorités. Certains évoquent également un possible lien entre la diffusion de discours de haine et le passage à la violence, en citant l'attaque meurtrière récemment survenue à Trappes, en région parisienne. L'auteur présumé aurait ciblé ses victimes en raison de leur couleur de peau et de leur appartenance religieuse. Selon des informations issues de son entourage, il aurait eu des sympathies pour l'extrême droite et suivi régulièrement des chaînes d'information, dont CNews.

À l'opposé, Marine Le Pen défend la place de CNews dans le paysage audiovisuel français. Elle considère que ses émissions participent au pluralisme démocratique et que les téléspectateurs doivent rester libres de regarder la chaîne, de la critiquer ou de soutenir ses orientations. Elle dénonce ainsi ce qu'elle présente comme des tentatives de censure de la part de la gauche et de l'extrême gauche.

Cette confrontation dépasse donc le seul avenir de CNews et porte sur les limites de la liberté éditoriale ainsi que sur les obligations des médias en matière de pluralisme et de respect des règles de régulation.

LE RETRAIT DE LA TNT LOIN D'ÊTRE ACQUIS

Le dépassement du seuil des signatures pourrait ouvrir la voie à un examen parlementaire de la pétition. Il ne signifie toutefois ni la fermeture de la chaîne ni le retrait automatique de son autorisation de diffusion.

La commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale doit examiner la possibilité d'organiser un débat sur cette initiative. L'avenir de CNews dépendra également des procédures judiciaires et réglementaires en cours.

Un éventuel retrait de son autorisation de diffusion sur la TNT constituerait une décision sans précédent dans l'histoire audiovisuelle française. En attendant, l'ampleur de la mobilisation témoigne de la place prise par la question des dérives médiatiques dans le débat public.

Assia M.

EVALUATION ANTICORRUPTION

L'Algérie participe à l'élaboration du nouveau cadre

La Haute-Autorité de transparence, de prévention et de lutte contre la corruption (HATPLC) prend part à Vienne, en Autriche, aux travaux de la deuxième reprise de la 17e session du Groupe d'examen de l'application de la Convention des Nations unies contre la corruption (CNUCC), entamés lundi au Centre international de Vienne.

La délégation algérienne est composée de Yacoute Amel Aissani, membre du Conseil de la HATPLC, de Khaled Benguernane, chargé de la gestion du secrétariat général de cette instance, et d'Abderrahmane Bouzid, cadre au sein de la Haute-Autorité. Elle comprend également des représentants du ministère de la Justice, de l'Office central de répression de la corruption (OCRC), de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) et du commandement de la Gendarmerie nationale.

La première journée a été consacrée à l'évaluation du fonctionnement du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention ainsi qu'aux préparatifs du lancement de sa deuxième phase, approuvée par la Conférence des États parties à la CNUCC lors de sa 11e session, tenue à Doha. Les opérations d'examen de cette nouvelle phase devraient débuter en 2027.

À cette occasion, le représentant de la délégation algérienne a réaffirmé l'engagement de l'Algérie à mettre en œuvre la résolution 2/11, saluant le consensus dégagé autour des documents fondamentaux encadrant cette deuxième phase.

Il a également insisté sur la nécessité de mettre à disposition les outils d'orientation et de formation dans les six langues officielles des Nations unies avant le lancement des opérations d'examen. Cette démarche vise, selon lui, à garantir l'égalité des chances entre les États participants et à assurer l'efficacité de la mise en œuvre du mécanisme.

Le représentant algérien a, par ailleurs, réitéré la disponibilité de l'Algérie à participer pleinement à cette nouvelle étape, aussi bien en qualité d'État examiné que d'État examinateur. Il a souligné, dans ce cadre, l'attachement du pays aux principes de coopération internationale, d'échange d'expertises et de renforcement des efforts communs en matière de prévention et de lutte contre la corruption.

Les travaux de cette session se poursuivront jusqu'à vendredi et seront suivis d'une session extraordinaire de la Conférence des États parties, consacrée à l'adoption des documents relatifs à la deuxième phase du Mécanisme d'examen de l'application de la Convention.

LUTTE CONTRE LE NARCOTRAFIC

Importante saisie de drogue à Béchar

Plus de 707 kg de kif traité ont été saisis lundi dans la wilaya de Béchar, à l'issue d'une opération menée conjointement par un dispositif sécuritaire de l'Armée nationale populaire (ANP) et des Douanes algériennes, a indiqué, hier, le ministère de la Défense nationale (MDN).

Selon un communiqué du MDN, cette opération s'inscrit dans le cadre des efforts déployés pour la protection et la sécurisation des frontières nationales, ainsi que dans la lutte contre la criminalité organisée, notamment la contrebande et le narcotrafic.

La saisie, portant précisément sur 707,45 kg de kif traité, a été effectuée lors d'une opération de fouille menée le 2 novembre 2026 dans le secteur militaire de Béchar, relevant de la 3e Région militaire.

Le ministère souligne que cette intervention témoigne une nouvelle fois de la vigilance et de la disponibilité des unités de l'ANP et des différents services de sécurité face aux tentatives visant à porter atteinte à la sécurité et à la tranquillité des citoyens.